



BUDGET PRINCIPAL 2026 PRESENTATION

VUE D'ENSEMBLE : ETAT II A

A la page 9 du document annexé au projet de délibération, apparaissent les grandes masses équilibrées du budget.

| | | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------------|----------------------------|------------------------|-------------------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT | CREDITS PROPOSES | 20 176 429,30 € | 14 555 022,61 € |
| | RESTES A REALISER | + 424 765,70 € | + 3 893 089,90 € |
| | REPORT DE RESULTATS | | + 2 153 582,49 € |
| | TOTAL | 20 601 195,00 € | 20 621 195,00 € |

En investissement, sont prévus 20 601 195,00 € de recettes et dépenses, en baisse de 23,22 % (- 6 230 324,92 €) par rapport au prévisionnel de 2025, compte-tenu du programme d'investissement proposé pour 2026, validé lors du débat d'orientations budgétaires, avec notamment la fin des opérations de construction du complexe intercommunal sportif et culturel des Cimes et de requalification de la Grande Rue.

| | | DEPENSES | RECETTES |
|----------------------------------|----------------------------|------------------------|-------------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | CREDITS PROPOSES | 15 151 317,05 € | 12 596 121,31 € |
| | REPORT DE RESULTATS | | + 2 555 195,74 € |
| | TOTAL | 15 151 317,05 € | 15 151 317,05 € |

En fonctionnement, sont prévus 15 151 317,05 € en dépenses et recettes. Ce budget proposé est en augmentation de 8,71 %, précisément de plus 1 213 408,75 €, compte-tenu des opérations d'ordre comptable.

Il est à noter que la prévision des opérations réelles de dépenses est en hausse de 2,71 % et celle des opérations d'ordre est en hausse de 26,31 %.

| | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------|------------------------|------------------------|
| BUDGET TOTAL | 35 753 012,05 € | 35 753 012,05 € |

Le budget global communal est équilibré à **35 753 012,05 €**.

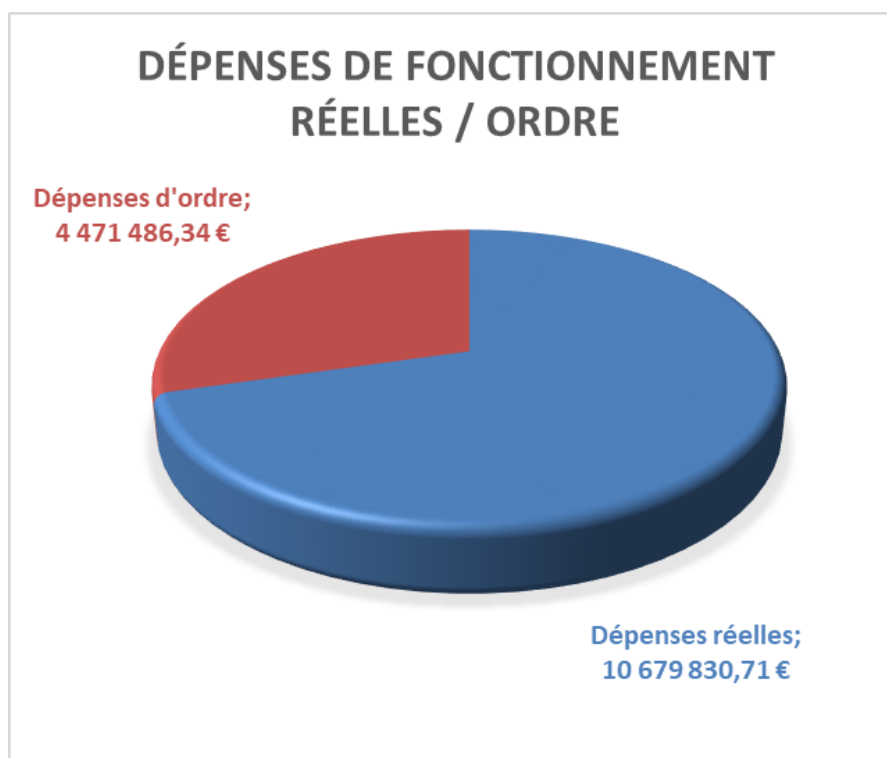
BALANCE GENERALE DU BUDGET

La section de fonctionnement

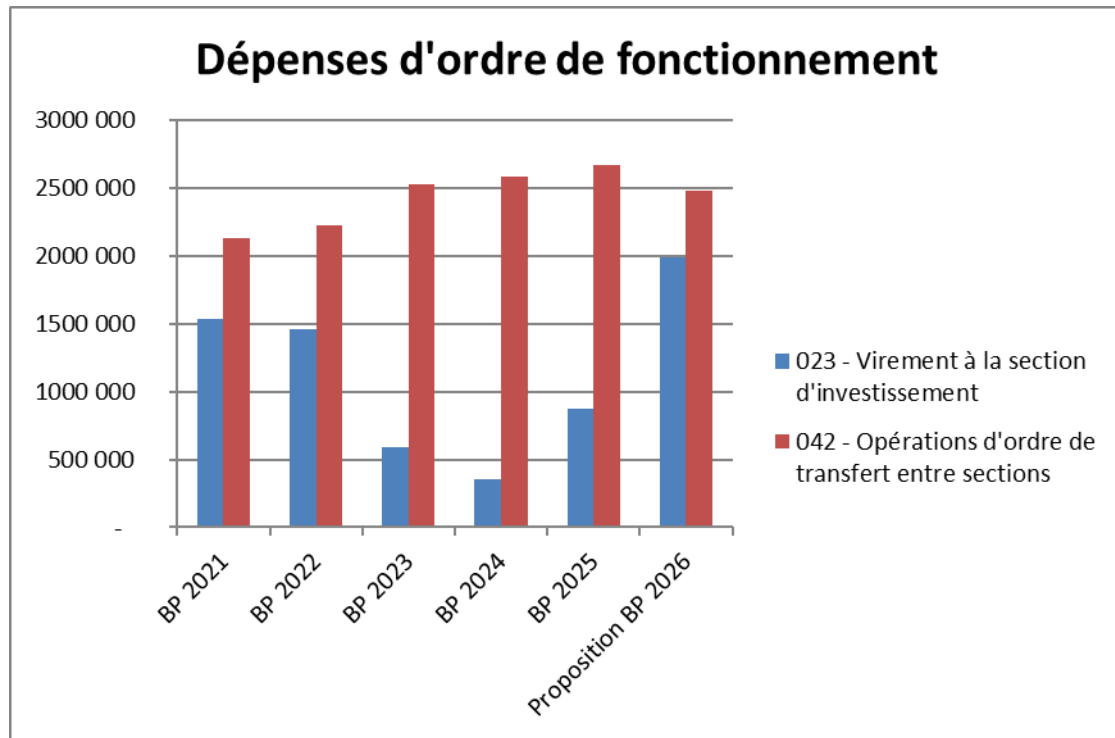
Les dépenses

| DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT | BP 2021 | BP 2022 | BP 2023 | BP 2024 | BP 2025 | Proposition BP 2026 | Variation 2025/2026 |
|-----------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|------------|------------|---------------------|---------------------|
| Charges à caractère général (011) | 2 637 160 | 2 803 381 | 2 783 027 | 2 841 015 | 2 864 294 | 2 924 537 | 2,10% |
| Charges de personnel (012) | 4 500 658 | 4 714 318 | 5 099 432 | 5 408 825 | 5 411 265 | 5 535 734 | 2,30% |
| Atténuations de produits (014) | 201 650 | 245 158 | 156 200 | 185 345 | 265 000 | 348 688 | 31,58% |
| Autres charges de gestion courante (65) | 1 278 683 | 1 305 166 | 1 359 143 | 1 471 743 | 1 410 274 | 1 482 814 | 5,14% |
| Charges financières (66) | 260 002 | 518 459 | 351 832 | 350 364 | 312 059 | 263 058 | -15,70% |
| Charges spécifiques exceptionnelles (67) | 20 100 | 15 100 | 41 385 | 6 000 | 5 000 | 5 000 | 0,00% |
| Dépenses imprévues (022) | 100 000 | 20 000 | - | | | | #DIV/0! |
| Dotations aux provisions, dépréciations (68) | 9 000 | 5 000 | 10 000 | 39 251 | 130 000 | 120 000 | -7,69% |
| TOTAL | 9 007 253 | 9 626 583 | 9 801 018 | 10 302 543 | 10 397 893 | 10 679 831 | 2,71% |
| Total hors dette, charges exceptionnelles et dépenses imprévues | 8 618 151 | 9 068 023 | 9 397 802 | 9 906 928 | 9 950 834 | 10 291 773 | 3,43% |

| Dépenses d'ordre de fonctionnement | BP 2021 | BP 2022 | BP 2023 | BP 2024 | BP 2025 | Proposition BP 2026 |
|------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|---------------------|
| 023 - Virement à la section d'investissement | 1 532 436 | 1 456 186 | 586 224 | 356 093 | 871 993 | 1 994 231 |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 2 133 548 | 2 226 190 | 2 524 449 | 2 585 647 | 2 668 022 | 2 477 256 |
| TOTAL | 3 665 983 | 3 682 377 | 3 110 673 | 2 941 740 | 3 540 015 | 4 471 486 |



| Dépenses de fonctionnement | BP 2021 | BP 2022 | BP 2023 | BP 2024 | BP 2025 | Proposition BP 2026 | Variation 2025/2026 |
|--------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|---------------------|---------------------|
| Total Dépenses de fonctionnement Réelles + Ordre | 12 673 237 | 13 308 959 | 12 911 692 | 13 244 283 | 13 937 908 | 15 151 317 | 8,71% |



Les opérations d'ordre

Elles comprennent les amortissements pour 2 463 658,53 €, l'étalement de la charge des assurances dommage-ouvrage pour 13 597,27 € et 1 994 230,54 € de virement à la section d'investissement. Pour mémoire, concernant l'amortissement, sont désormais concernées les immobilisations des années antérieures, ainsi que celles réalisées courant de l'exercice compte-tenu de la règle de la nomenclature M57 de l'amortissement au prorata-temporis des biens. Ces dépenses d'ordre s'équilibrent avec les recettes d'ordre d'investissement.

Le virement à la section d'investissement est en hausse compte-tenu des besoins des sections. Les opérations d'ordre diminuées des opérations d'ordre de recettes, constituent l'autofinancement prévisionnel (4 318 082,00 €), c'est-à-dire l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de la commune et dont elle pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers.

Observations sur les évolutions des dépenses réelles :

La comparaison est faite par rapport au budget primitif 2025 tel qu'il a été voté l'an dernier, hors décision modificative qui a pu être prise par la suite. Pour mémoire, le budget 2025 a été voté au 08 avril 2025.

Compte-tenu de la situation financière de la commune, exposée lors du débat d'orientations budgétaires, l'objectif fixé est de maîtriser l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et d'avoir, en fin d'exercice, un montant de charges générales et de gestion courante au plus identique à celui de l'an dernier. Dans un contexte économique et géopolitique particulier, les prévisions sont faites compte-tenu des besoins estimés des services. Selon les arbitrages, le budget primitif pourra faire l'objet d'ajustement par des décisions modificatives au cours de l'exercice.

Compte-tenu des règles comptables et de l'équilibre budgétaire, le montant prévisionnel des crédits est souvent supérieur aux objectifs d'exécution budgétaire.

- **Charges à caractère général (011) 2 924 536,81 €** : le prévisionnel est en hausse de 2,10% (+ 60 242,69 €)

Sont à noter :

- l'intégration des dépenses liées à l'exploitation de la salle de spectacle sur 2026 pour un montant de 112 539 €, soit une augmentation de 92 % (+53 925 €), sans compter l'assurance dommage-ouvrage de 2025
- l'augmentation du niveau des crédits affectés aux dépenses de fournitures de repas (compte 6042) ouverts pour 550 000 € contre 511 030 € l'an dernier, compte-tenu de la prévision des effectifs scolaires et de la révision des prix pratiqués par le fournisseur.
- les comptes affectés aux dépenses d'énergie sont en augmentation compte-tenu de l'inflation des prix cumulée depuis plusieurs années et les prévisions pessimistes liées au contexte international : gaz (606122, + 6,69 %) et électricité (606121, + 10,93 %), chauffage (60613, + 1,04 %); au total, les crédits ouverts passent de 511 460 € à 540 600 € soit + 5,7 %. L'augmentation est légèrement plus forte que l'an dernier. Il est à noter que les crédits affectés aux combustibles (fioul et pelé) sont en baisse compte-tenu des réalisations antérieures.
- le prévisionnel de dépenses de carburant (compte 60622) augmente considérablement compte-tenu de la hausse subie (+ 49,14 % ; + 14 300 €)
- au compte 60628 autres fournitures non stockées sont inscrits les crédits pour les plantations et fleurissements saisonniers : le montant est stable à 12 000 €.
- le compte 60631 fournitures d'entretien : les crédits sont revus à la hausse (+ 11,46 %) compte-tenu des réalisations antérieures et les besoins.
- les crédits affectés aux comptes 60632 fournitures de petits équipements (98 386,66 €) est quasi-stable avec une légère baisse de 913,34 €, quand bien même il est prévu des travaux en régie assez conséquents comme la réfection du Florin pour héberger la police pluricommunale.
- le compte 60636 correspondant aux vêtements de travail est en baisse de 1 000 €.
- le compte 6065 dédié à l'achat des livres prévoit 16 000 € pour la médiathèque, comme l'an dernier, et 500 € pour les services d'accueil de loisirs, périscolaires et culture.
- le budget affecté aux fournitures scolaires a été revu à la baisse pour mémoire depuis la rentrée de septembre 2023. Sont attribués 50 € par élève et 200 € par classe. Les crédits alloués sont en baisse de 2 336 € compte-tenu des effectifs scolaires.
- le compte prestations de services (611) est en baisse de 31% soit 66 740,60 €. Cette évolution est liée à l'estimation des besoins et à l'ajustement des affectations comptables concernant notamment la gestion du service informatique externe. Sont affectées sur ce compte les dépenses liées notamment aux contrôles réglementaires (équipements sportifs, aire de jeux, qualité de l'eau...), au déneigement, au traitement des déchets de balayage des voies.
- au compte 614 sont affectées les charges locatives et de copropriété de la maison médicale, du Florin et des Charmes ; les crédits proposés sont de 41 720 € (+ 13,83 %)
- les crédits affectés aux dépenses d'entretien des terrains imputées au compte 61521 (19 000 €) baissent de 1 000 € compte-tenu des réalisations antérieures et des besoins recensés.
- les crédits prévus sur le compte entretien et réparations de bâtiments (615221 ; 118 500 €) augmentent de 48 000 € compte-tenu des travaux à faire sur le bâtiment de l'espace du Foron suite à l'incendie d'une de ses façades. Aucun devis n'a été reçu à ce jour et le budget devra sans doute être modifié à réception des devis. A cette dépense correspondra une recette, le remboursement par l'assurance déduction de la franchise variant de 3 000 € à 30 000 € selon le montant des réparations.
- les crédits prévisionnels du compte 615231, entretien et réparation de voiries d'un montant de 70 000 € baissent de 15 000 €, compte-tenu de l'affectation comptable de cette somme sur le compte 615232 relatif au réseau d'éclairage public.

- le compte dédié à l'entretien et réparation des réseaux (615232) diminue de 4 600 € et s'élève à 70 000 € ; il s'agit des prévisions d'entretien d'éclairage public (+ 15 000 €, pour 50 000 €) et d'entretien du réseau d'eaux pluviales (20 000 €, - 10 000 €).
- les crédits d'élagage et d'entretien de la forêt budgétés au compte 61524 correspondent au programme d'un montant de 10 720 € voté par le Conseil municipal lors de sa séance du 10/02/2026 et à la contribution versée à l'hectare à l'ONF (111, 80 €).
- les crédits affectés à l'entretien du matériel roulant (compte 61551) et à l'entretien de biens mobiliers (compte 61558) sont en baisse respectivement de 1 790 € (- 19,48 %) et 4 700 € (- 21,27 %)
- les crédits affectés à la maintenance (compte 6156) augmentent de 5,69 % (+ 5 450 €), compte-tenu des contrats en cours
- au compte 6161 sont affectés les crédits (95 612,28 €) pour les assurances de la commune, à savoir l'assurance des biens, la protection juridique, la responsabilité civile et la flotte automobile. Globalement, les taux de cotisation ont augmenté cette année, suite au renouvellement de l'ensemble des contrats. Concernant la flotte automobile, l'assureur n'ayant jamais appelé la cotisation l'an dernier, la somme due a été provisionnée en plus cette année à hauteur de 18 000 €.
- les crédits prévus pour la formation au compte 6184 sont estimés à 50 240 €, en diminution de 1 260 €,
- le compte 62268 frais d'honoraires augmente de l'ordre de 6,5 % compte-tenu des frais d'indemnisation des membres de la commission d'indemnisation amiable ; sont affectés à ce compte notamment les frais de portage de l'EPF (68 706,90 €) qui augmentent de près de 12 000 €, ainsi que les frais de géomètre.
- les crédits du compte 6227 frais d'actes et de contentieux baissent de 2 000 €
- le compte 6232 fêtes et cérémonies augmente de 950 €, compte tenu des réalisations antérieures
- le compte 6233 foires et expositions sont quasi-stables à 95 500 € (96 400 € en 2025). Le budget affecté à l'animation du territoire est ventilé comme suit : J comme Jonquilles 28 400 € ; RSP : 15 000 € ; Bastringue et Tintamarre : 27 500 € ; Foire d'automne : 12 300 € ; Journée du patrimoine : 1 500 € ; 14 juillet et sapins de Noël : 7 000 €. L'animation « Décembre on s'tient chaud » est désormais affectée au budget d'exploitation de la salle des Cimes.
- les crédits prévisionnels du compte 6236 sont revus à la hausse (+ 83,31 % soit + 21 860 €) compte-tenu des prévisions de communication pour la salle des Cimes. Sont affectés également sur ce compte toutes les publications papier comme le 197.
- la distribution des publications est assurée par un prestataire externe ; les crédits sont prévus au compte 6248.
- les crédits du compte 6247 transports collectifs sont stables à 36 500 €. Sont imputés sur ce compte les frais de transport scolaire d'Arculinges, les transports liés aux sorties organisées par l'accueil de loisirs.
- au compte 6281 concours divers (4 830 €), sont imputés notamment les frais liés à l'adhésion de l'association des communes forestières, à lettres frontalières, à l'ADM74
- au compte 62876 remboursements de frais au GFP de rattachement, sont prévus les frais liés à l'instruction des actes d'urbanisme par la communauté de communes qui s'élèvent à 63 107,59 € contre 64 595,05 € l'an dernier. Sont également prévus sur ce compte, le remboursement des frais de fonctionnement de l'espace des Cimes pour la salle de spectacle pris en charge par la communauté de communes pour 32 333,33 € (RH exclus) ; cela comprend notamment les coûts des fluides, du ménage sur le 2^{ème} semestre 2026.
- le compte 62878 à d'autres organismes correspond notamment aux frais liés à l'EPF (4 896 €), à la participation aux coûts des actes d'état-civil délivrés par la commune de Contamines (5 590 €), au SYANE dans le cadre des conventions d'enfouissement notamment pour la rue des écoles et des bornes électriques (9 603,17 €)

- le compte 6288 autres services extérieures est en forte augmentation de 56 281 €. Cette hausse est liée à l'ouverture de la salle de spectacle des Cimes. Sont prévus 71 886 € (+55 086 €) pour l'achat de spectacles, la prise en charge de prestations de sécurité pour la saison 2026-2027 sur l'exercice 2026.

Sont également affectés sur ce compte les frais liés aux animations de la médiathèque, les sorties et intervenants du centre de loisirs et accueils périscolaires. Sont également prévues les animations du service transition écologique à destination du périscolaire dans le cadre du projet de jardin pédagogique et à destination du plan bleu sphère.

- **Charges de personnel (012) : 5 535 734,02 €**

Elles sont en hausse de 124 468, 54 € par rapport au prévisionnel 2025 : soit +2,30 %

Par rapport à l'exécution 2025, elles sont en hausse de + 393 411,12 € soit + 7,65 %.
Sont inclus les frais RH remboursés à la Communauté de communes Arve et Salève pour 12 666, 67 € pour le fonctionnement de l'espace des Cimes

Représentant 52 % du prévisionnel des dépenses réelles de fonctionnement 2026, les charges de personnel restent le plus gros poste de dépenses. La maîtrise voire la baisse de la masse salariale reste un levier pour atteindre l'objectif de baisse des coûts de fonctionnement. Ce levier doit tenir compte de la rigidité de ces charges de personnel et du niveau de qualité de service attendu dans un contexte réglementaire contraint et d'évolution régulière de la démographie.

Les dépenses de personnel constituent le principal poste de dépenses des communes.

Pour mémoire, la valeur du point d'indice a été gelée de 2010 à 2016, puis de février 2017 à juin 2022 sur décision du gouvernement. Depuis, plusieurs décisions gouvernementales sur les traitements ont été prises pour redonner du pouvoir d'achat aux agents de la fonction publique.

Ainsi, une revalorisation du point d'indice de + 3,5 % a été décidée à compter du 1^{er} juillet 2022, puis de 1, 5% à compter du 1^{er} juillet 2023 ; la valeur mensuelle du point d'indice majoré est passée de 4,68€ à 4,92278 € brut. A ce jour, aucune autre mesure d'augmentation n'est annoncée par le gouvernement.

Globalement, la commune a enregistré une hausse de :

- 0.12 % entre 2024 et 2025 - Avec des charges s'élevant à 5 142 751,78 € en 2025
- 1.55 % entre 2023 et 2024 - Avec des charges s'élevant à 5 136 735,49 € en 2024
- 5.05 % entre 2022 et 2023 - Avec des charges s'élevant à 5 058 378,10 € en 2023

Le prévisionnel des charges nettes des remboursements (assurances) de 5 329 529,48 € baisse de 0,9 %, compte tenu notamment des remboursements comptables liés aux tickets restaurants.

Par rapport à l'évolution moyenne annuelle constatée depuis 2017 (6,35%), l'évolution annoncée est nettement meilleure.

Cette évolution est en partie due aux vacances de postes qui ne sont toujours pas pourvues.

En 2026, il doit être tenu compte des mesures réglementaires à effectif constant, des mesures d'actions sociales et salariales mais également de l'adaptation de l'organisation des services aux projet politique et besoins de la population.

1. Les mesures réglementaires :

- Augmentation du taux de l'assurance statutaire : soit un surcoût estimé de 4 863,00 €.

- Augmentation du taux de cotisation vieillesse des employeurs territoriaux pour les agents affiliés CNRACL (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales) de 3 points par an pendant 4 ans à compter de janvier 2025 : pour cette année, le coût supplémentaire est estimé à 45 943,00 €.
- Indemnité différentielle du SMIC - salaire minimum brut de 1 823,03 € depuis le 01/01/2026 contre 1 801,73 € en 2025.
- Le glissement vieillesse-technicité est estimé en 2026 à 7 000 €
- Les anciennes mesures qui doivent être relevées pour expliquer les coûts de la masse salariale depuis 2021 :
 - ✓ Indemnité de résidence à compter du 1^{er} décembre 2023 ;
 - ✓ Attribution de 5 points d'indice majoré à compter du 1^{er} janvier 2024
 - ✓ Passage à 366 points de l'indice minimum (plancher) soit un salaire minimum brut de 1 801,73 €.
 - ✓ Revalorisation du point d'indice d'1,5 % en 2023 après 3,5 % en 2022

2. Les mesures d'action sociale et salariale :

Action sociale : la Mairie de Reignier-Esery maintient pour 2026 une action sociale en faveur des agents :

- Adhésion au CNAS : maintien de l'adhésion pour cette année ; coût estimé à 31 000 €
- Prise en charge de 50 % des chèques déjeuners pour une valeur faciale de 6 € : 39 250,00 €
- Participation à la mutuelle santé à hauteur de 20 € par mois au-dessus du minimum légal prévu 11 040,00 € en 2026 contre 9 360 € en 2025- 58 agents en bénéficient au 01/04/2026 contre 48 agents en 2025 et 43 en 2024.
- Participation à la prévoyance dans le cadre de la réforme de la protection sociale : prise en charge à hauteur de 7€ (minimum légal) par mois total de 2 268,00 € cela concerne 29 agents au 01/04/2026

Mesures salariales

- Mise en place de la prime d'attractivité et revalorisation de l'Indemnité de Fonction de Sujétions et Expertise (IFSE) en fonction du diplôme à compter du 01/01/2026 au personnel intervenant sur la crèche pour 41 636 € par an
- Revalorisation de l'IFSE du personnel au CTM pour 10 000 € compensée par le non remplacement d'un poste
- Garantie de l'évolution de la rémunération des agents contractuels comme pour les titulaires.
- Les autres éléments variables : Versement du complément indemnitaire annuel (CIA), du 13ème mois, paiement des heures supplémentaires/complémentaires et des astreintes.

3. Adaptation de l'organisation des services aux projet politique et besoins de la population :

► **Direction Technique et d'Aménagement du Territoire** : pour mémoire, évolution de la direction des services techniques vers une direction technique aménagement du territoire depuis février 2022, afin de pouvoir réaliser les projets structurants dans différents domaines, notamment en termes d'aménagement et de mobilité.

Le recrutement du directeur, dont le poste est vacant depuis septembre 2024, est toujours en cours.

Au centre technique municipal (CTM), 2 postes sont actuellement vacants et le recours aux emplois saisonniers d'été est maintenu (3 jeunes).

► **Direction des Ressources :**

La mutualisation du service « restauration » et le service « propreté » a été lancée fin d'année 2025.

Le coût est donc porté en totalité sur la direction des « Ressources ». L'objectif est de permettre une optimisation des postes et assurer ainsi une polyvalence permettant d'assurer une continuité des services. La réorganisation du temps de travail sur ce service à compter du 1er janvier 2026 permet d'optimiser le déploiement des ressources et qui devrait, à terme, absorber le coût du poste de responsable créé.

La maintenance informatique reste externalisée ; cela impacte les charges de gestion courante.

► **Direction Culture et Animation du Territoire :** pour mémoire, suite à la définition du projet culturel de la commune, pour sa mise en œuvre, a été créée une direction culture et animation du territoire au 1^{er} janvier 2023.

Pour 2026, 2 créations de poste sont prévues pour assurer l'exploitation de la future salle de spectacle des Cimes qui devrait ouvrir au dernier trimestre 2026 : régisseur et chargé(e) des publics ; la perspective 2026 augmente par rapport à 2025 avec un coût estimé 53 702,99 €

L'équipe est actuellement composée d'une directrice de la culture, d'une chargée de mission culture et territoire, et une assistante administrative en charge de la vie associative dont le temps de travail auprès du service augmentent de 10% et passe à 60% au lieu de 50% en 2025.

► **Direction des Services à la Population :** la collectivité souhaite pour le moment maintenir le niveau de qualité du service rendu auprès des enfants avec notamment un ATSEM par classe prévu par la charte, mais également l'accueil des enfants durant la pause méridienne, périscolaires et de centre de loisirs. Les effectifs scolaires prévisionnels ne devraient pas impacter le nombre de classes maternelles et donc le nombre d'ATSEM.

Une classe ayant été fermée à la rentrée 2025, il n'a été prévu pour 2026 que pour 4 mois pour un poste d'ATSEM si la classe devait réouvrir.

Le remplacement d'une ATSEM en congé maternité est à prévoir pour la fin d'année

Concernant la crèche, des coûts supplémentaires s'expliquent par la mise en place de la prime d'attractivité et de la revalorisation de l'IFSE.

Suite à la volonté des communes membres du relais petite enfance (RPE) d'étendre le périmètre d'intervention aux communes d'Arbusigny et La Muraz, un poste à 50% a été créé pour assurer l'itinérance des ateliers à compter de septembre 2025. Pour rappel, ces services petite enfance (RPE et crèche) relèvent du CCAS qui remboursent les charges de personnel à la commune.

Le service de la restauration scolaire est désormais sous la direction des ressources.

► **Direction Générale des Services :** le service de police pluri-communale créé au 1^{er} janvier 2024 est au complet depuis le 1^{er} avril 2025 (1 chef de service et 2 gardiens brigadiers +

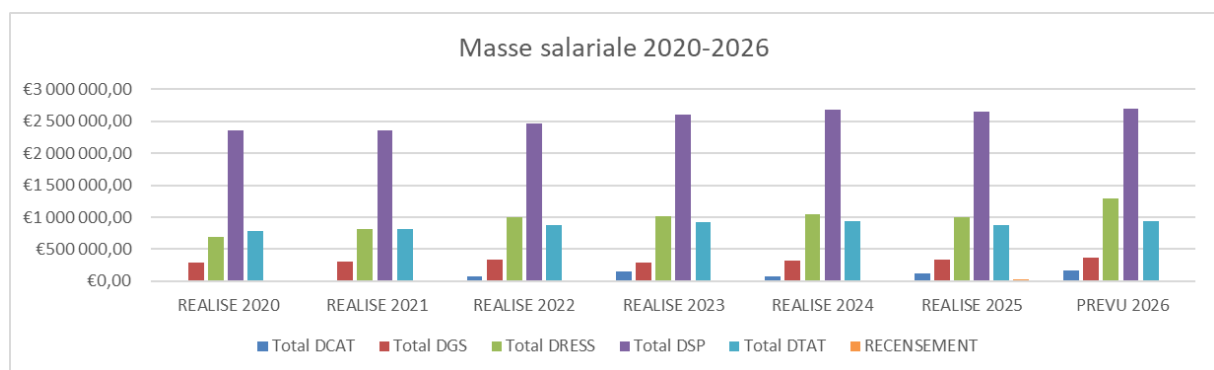
1 apprenti depuis le 01/09/2025). Sur 2026 il faut compter les 4 postes sur une année pleine et prendre en compte la revalorisation de l'ISFE. Il est à noter que les coûts liés à ce service portés par la commune seront ventilés entre les communes bénéficiaires.

Compte-tenu de ces éléments l'enveloppe globale à prévoir au budget serait au maximum de 5 535 734,02 €. Soit une augmentation de 124 468,54 € par rapport au prévisionnel 2025.

L'effectif prévisionnel est de 128 équivalents temps plein.

Pour information, sur les prévisions 2026, le salaire moyen brut de la collectivité est de 2 258,78 € et le salaire médian brut est de 2 286,23 €.

La montée en compétences des agents ainsi que le renouvellement des habilitations professionnelles nécessitent de prévoir un plan de formation prévu au compte 6184 pour 50 240 €.



- **Atténuations de produits (014) : 348 688 € (+ 20,24 %)** ; au compte 739115 est imputé le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU majoré de l'amende de carence. La majoration étant de 175 % l'an dernier, le prélèvement est estimé à 198 688 €.

Au compte 739223 est imputé le prélèvement lié au Fonds nationale de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) estimé comme l'an dernier à 150 000€ cette année.

- **Autres charges de gestion courante (65) : 1 482 813,90 €** ; il augmente de 5,14 % (+72 539,90 €) par rapport au prévisionnel de l'an dernier.

- Les comptes dédiés aux indemnités d'élus (65311, 65313, 65314, 65315 et 65331) augmentent de 11,31 % (+ 18 500 €) compte-tenu de la revalorisation prévue par la loi du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local.

- La provision pour créances douteuses et éteintes est ramenée à 6 000 € contre 11 000 € l'an dernier (comptes 6541 et 6542) compte-tenu des informations données par le trésor public.

- La contribution au service incendie (compte 6553) reste à 218 295 €.

- Au compte 65568 autres contributions (145 381 €), sont prévus les crédits pour les participations à l'espace nautique du Foron d'un montant de 130 000 € montant quasi-identique à celui de l'an dernier. Sont également prévus les crédits des contributions au Syane (5 800 € au titre de IRVE Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique) et à animaux secours (9 581 €).

- La subvention d'équilibre à verser au CCAS prévue au compte 657362 est estimée à 465 847,90 € ; elle est stable par rapport à l'an dernier. Le montant de la subvention sera ajusté en fin d'année, selon les besoins du CCAS.

- Le budget affecté aux subventions d'associations (compte 65748) est quasi-stable à 315 280€ ; la ventilation est prévue comme suit :
 - 35 600 € pour les associations à vocation sportive, dont 1 400 € pour le sponsoring des sportifs de haut niveau
 - 237 600 € pour les associations à vocation culturelle incluant la MJC, la ludothèque Lemandragore et l'école de musique Mélodia
 - 7 000 € pour les APE des écoles et du collège
 - 33 380 € pour les coopératives scolaires dans le cadre des projets pédagogiques des classes.

La ventilation sera ajustée selon les propositions des commissions enfance-jeunesse et sports-loisirs-culture-patrimoine

- Le prévisionnel des dépenses liées au service informatique et aux progiciels de 134 200 € sur les comptes 65811 et 65818 est en hausse de 53 543€. Cette hausse est liée à l'imputation du service informatique externalisé sur le compte 611. Sans ce changement d'affectation, le prévisionnel pour l'informatique est quasi-identique à celui de l'an dernier.

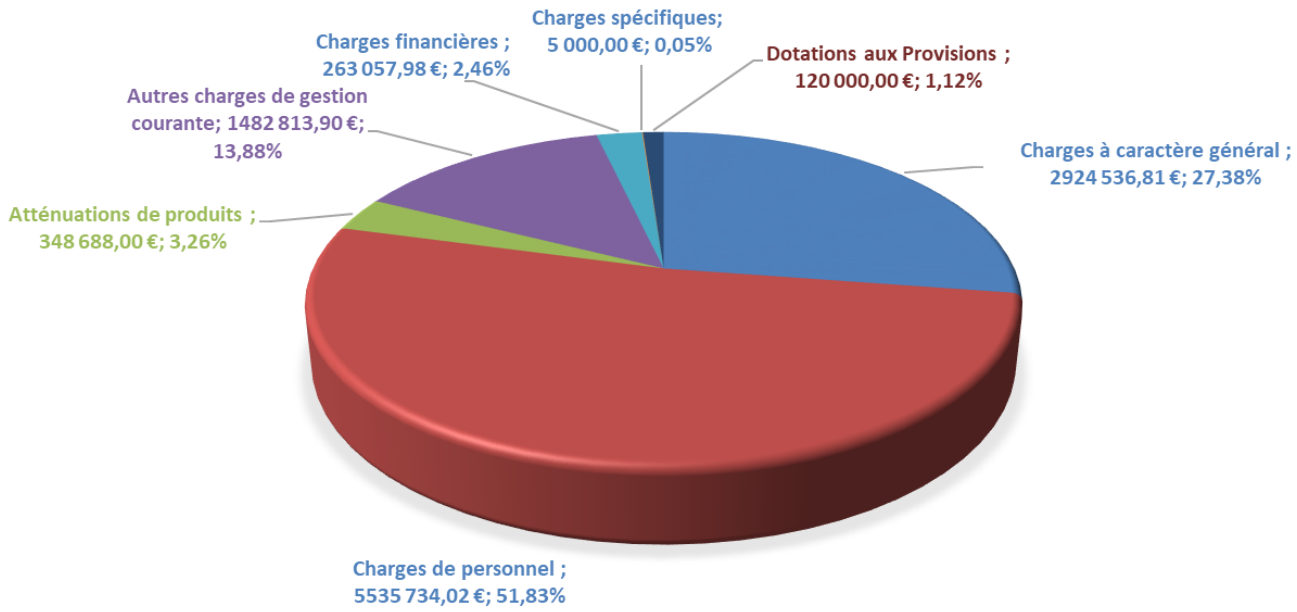
- **Les charges financières (66) : 263 057,98 €** ; à ce chapitre sont imputés les intérêts des emprunts réalisés (261 707,55 €), et les opérations liées aux intérêts courus non échus à 1 350,43€ (intérêts correspondant à la période n+1 par rapport à l'exercice en cours, qui sont ensuite rattrapés ; ils peuvent donc être parfois négatifs). Par rapport à l'an dernier, ce chapitre baisse de 14,33 %.

- **Charges spécifiques (67) : 5 000 €** ; ce chapitre concerne les titres annulés et autres charges exceptionnelles.

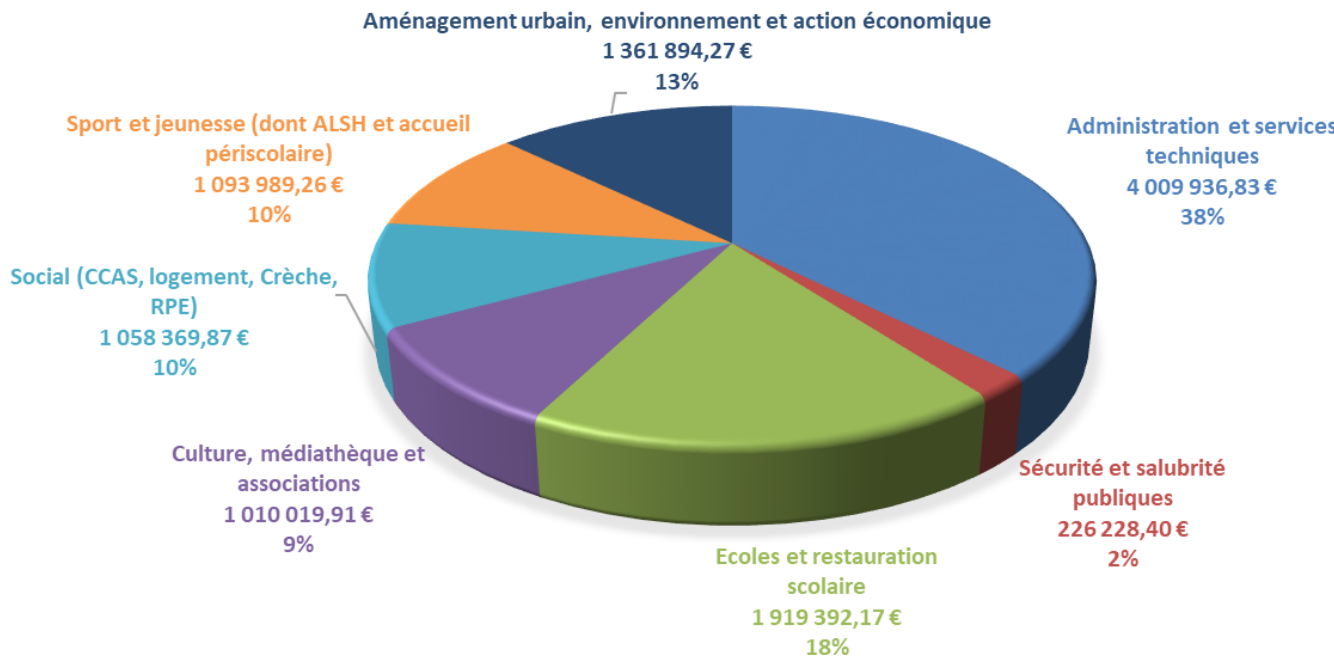
- **Dotations aux provisions (68) : 120 000 €** : il baisse de 10 000 € par rapport à l'an dernier. Il est prévu une provision sur le compte 6815 des indemnités des commerçants de la Grande rue en cas de préjudice avéré lié aux travaux d'aménagement ; il a été provisionné 100 000 € pour cet exercice. Au compte 6817 sont prévues les provisions pour risque des créances à surveiller selon le retour de la trésorerie (20 000 €). Il s'agit des créances prises en charge depuis plus de deux ans (730 jours) non encore recouvrées à ce jour et enregistrées sur un compte de créances douteuses et/ou contentieuses

Les dépenses réelles prévisionnelles de gestion (10 291 772,73€) augmentent de 3,43 % par rapport à l'an dernier (9 950 833,60 €). Avec les charges financières, le prévisionnel de 10 554 830,71 € est en hausse de 2,84 % par rapport à celui de 2025 (10 262 892,95 €). Avec les charges exceptionnelles, le montant total des dépenses réelles de 10 679 830,71 € (10 397 892,95 € en 2025) augmente de 2,71 %. Cette évolution est essentiellement liée aux charges de personnel et au lancement de l'exploitation de la salle des Cimes. Cette évolution est conforme à celle annoncée dans le DOB, sachant que l'objectif est toujours de maîtriser l'évolution des dépenses réalisées et de les maintenir au plus au niveau de 2025.

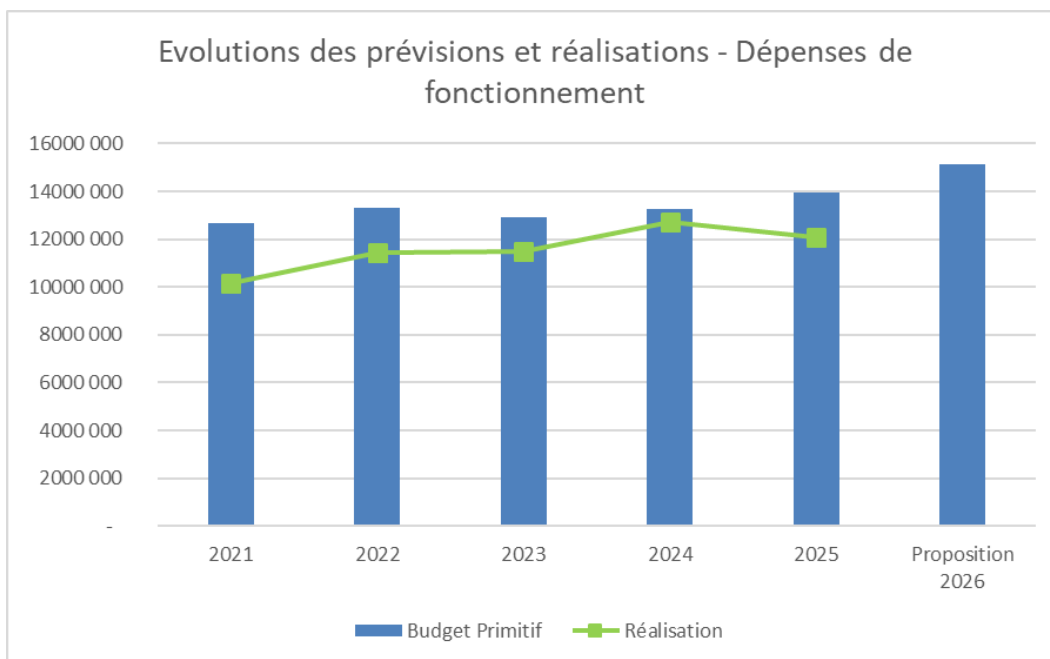
STRUCTURE DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT PAR SECTEUR



Pour information :



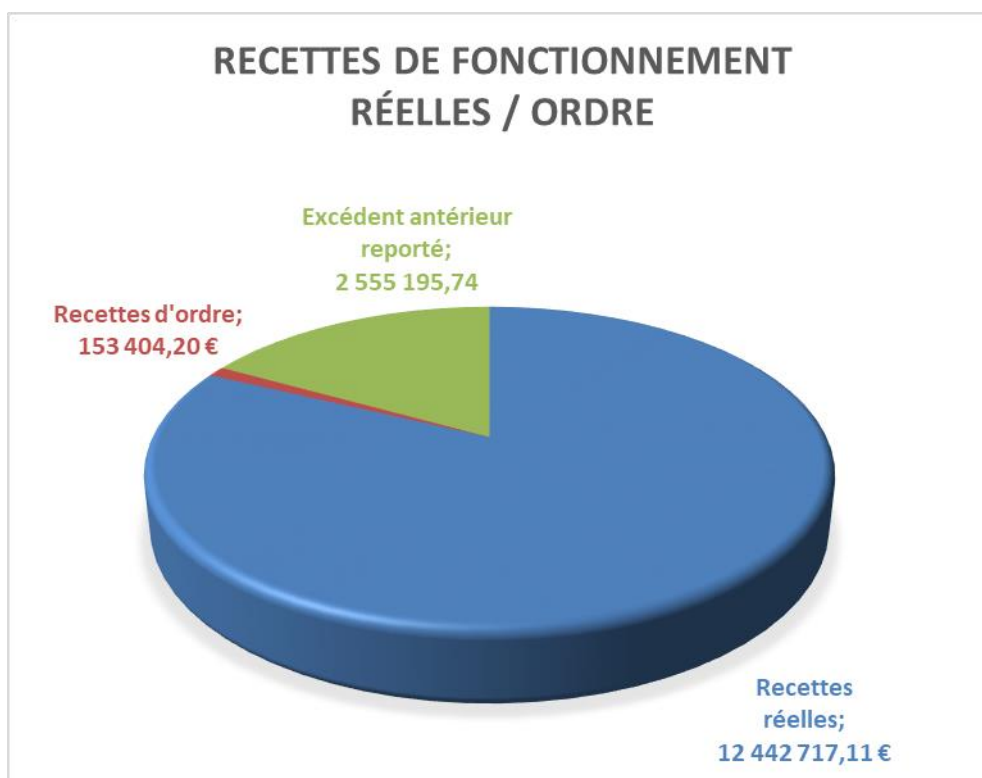
Les recettes

| REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT par chapitre | BP 2021 | BP 2022 | BP 2023 | BP 2024 | BP 2025 | Proposition BP 2026 | Variation 2024/2025 |
|--------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------------|------------------------|
| 013 - Atténuations de charges | 16 000 | 30 400 | 12 957 | 31 000 | 81 736 | 102 736 | 25,69% |
| 70 - Produits des services | 1 418 236 | 1 598 632 | 1 644 062 | 1 832 016 | 1 956 521 | 2 028 087 | 3,66% |
| 73 - Impôts et taxes | 4 404 508 | 4 595 191 | 688 958 | 688 958 | 688 958 | 688 958 | 0,00% |
| 731 - Fiscalité locale | | | 4 298 811 | 4 799 854 | 4 995 720 | 5 170 068 | 3,49% |
| 74 - Dotations, subventionset participations | 3 367 535 | 3 489 310 | 3 554 004 | 3 758 456 | 3 829 389 | 4 077 935 | 6,49% |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 230 600 | 156 800 | 156 000 | 143 136 | 285 759 | 367 433 | 28,58% |
| 76 - Produits financiers | 100 | 100 | 100 | 300 | 500 | 1 000 | 100,00% |
| 77 - Produits spécifiques | 5 523 | 4 750 | 3 000 | 300 | 6 500 | 6 500 | 0,00% |
| 78 - Reprise sur amortissements, provisions | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | #DIV/0! |
| TOTAL | 9 442 501 | 9 875 183 | 10 357 892 | 11 254 020 | 11 845 084 | 12 442 717 | 5,05% |
| Total hors produits exceptionnels | 9 436 978 | 9 870 433 | 10 354 892 | 11 253 720 | 11 838 584 | 12 436 217 | 5,05% |

Le prévisionnel des recettes réelles hors produits exceptionnels (6 500 €) et produit financier (1 000 €) d'un montant de 12 435 217,11 € est plus élevé que celui des dépenses réelles (10 679 830,71 €) et est en augmentation de 5,04 % par rapport à l'an dernier (+597 133,22 €). L'évolution est du même ordre que l'an dernier qui était de l'ordre de 5 %, compte tenu notamment du choix de ne pas augmenter les taux des contributions directes.

| Recettes d'ordre de fonctionnement | BP 2021 | BP 2022 | BP 2023 | BP 2024 | BP 2025 | Proposition BP 2026 |
|------------------------------------------------------|---------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------------|
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 52 341 | 161 650 | 176 361 | 176 493 | 146 450 | 153 404 |
| TOTAL | 52 341 | 161 650 | 176 361 | 176 493 | 146 450 | 153 404 |

A ces recettes d'ordre et réelles s'ajoute l'excédent antérieur reporté d'un montant de 2 555 195,74 €.



Les opérations d'ordre

Elles comprennent les amortissements des subventions pour 91 993,37 €, 33 378,66 € de valorisation des travaux en régie et 28 032,17 € de neutralisation des amortissements de subvention d'équipement. Ces recettes d'ordre d'un montant global de 153 404,20 € s'équilibrent avec les dépenses d'ordre d'investissement.

Observations sur les évolutions des recettes réelles :

- **Atténuations de charges (013) : 102 736 € (+ 65 %) :** sont imputés les remboursements de charges notamment par la sécurité sociale pour les contractuels et les assurances des arrêts maladie et capital décès. Sont incluses sur ce chapitre les parts salariales des tickets-restaurant (compte 6479 pour 36 736 €).

- **Produits des services (70) : 2 028 086, 79 € (+ 3,66 %) :** le remboursement du personnel du CCAS est imputé sur ce chapitre (1 090 029,39 €) et dans la mesure où les charges de personnel du CCAS augmentent de près de 60 000 €, cette évolution impacte les prévisions de ce chapitre. Les prévisions de recettes liées aux services de restauration scolaire, accueils périscolaire et extrascolaire augmentent par rapport à l'an dernier raisonnablement compte-tenu des prévisions d'activité de ces services (+ 26 000 €).

Le compte affecté au remboursement de frais par des tiers (compte 70878) baisse de 22 521 € compte tenu de la recommandation d'imputer le remboursement des charges locatives sur un autre compte identique à celui des loyers (compte 752).

Il est à noter une augmentation du provisionnel des redevances des services à caractère culturel (compte 7062), compte tenu de la billetterie de la salle des Cimes (8 218 €)

- **Impôts et taxes (73) : 688 958 €**

Il s'agit de l'attribution de compensation versée par la communauté de communes. Celle-ci est stable à 688 958 €, dans la mesure où il n'y a pas eu de nouveau transfert de charges vers Arve et Salève.

- **Fiscalité locale (731) : 5 170 068 € (+ 3,49 %)**

• Les impôts directs locaux : avec le provisionnel des bases revalorisées en moyenne à + 0,80 %, le montant attendu est de 4 459 286 € sans augmentation des taux d'imposition.

Lors du débat d'orientations budgétaires, le provisionnel sur la base de l'année dernière était de 4 495 193 €. Suite à la transmission de l'état fiscal 1259 par la direction générale des finances publiques, le produit attendu a dû être revu à la baisse ; les bases provisionnelles de la TH sont revues à la baisse, de même que le coefficient correcteur par rapport au provisionnel.

Pour mémoire, suite au débat d'orientations budgétaires et l'actualisation des données par la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques), les taux proposés sont :

| | | 2025 | 2026 |
|-------------|------------|--------------|---------------|
| THRS | Bases | 956 653 € | 843 900 € |
| | Taux | 13,41% | 13,41% |
| | Produit | 128 287 € | 113 167 € |
| | Majoration | 70 708 € | 63 837 € |
| TFPB | Bases | 11 910 438 € | 12 181 000 € |
| | Taux | 29,15% | 29,15% |
| | Produit | 3 472 151 € | 3 550 762 € |

| | | | |
|--------------|------------------------|--------------------|--------------------|
| | Coefficient correcteur | 634 961 € | 650 821 € |
| TFPNB | Bases | 143 939 € | 144 700 € |
| | Taux | 55,77% | 55,77% |
| | Produit | 80 275 € | 80 699 € |
| TOTAL | | 4 386 382 € | 4 459 286 € |

- La taxe additionnelle aux droits de mutation (compte 73123) est estimée à 480 000 € (+20 %). Le produit est difficilement estimable, compte tenu de son évolution aléatoire liée à l'investissement immobilier et du contexte économique. Son produit de 2023 (396 678 €) avait enregistré une baisse importante de 30 % (+ de 170 000 €) et était inférieur au produit de 2018. En 2024, alors que les crédits avaient été estimés prudemment à la baisse, le produit a augmenté de presque 28 % et s'est élevé à 507 695 € ; en 2025, il était prévu 400 000 € et il a été perçu 568 507 €. Il est raisonnable de prévoir un produit de l'ordre de 480 000 € à ajuster en cours d'année.

- Les droits de place (compte 73154) sont quasi-stables à 33 288 €

- Les taxes sur les pylônes électriques (compte 73132) et la consommation finale d'électricité (perçue et reversée par le SYANE, compte 73141) sont estimées respectivement à 21 594 € et 170 000€, soit une prévision de + 567 €.

- La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE compte 73174) devrait être de l'ordre de 5 900 €.

- **Dotations et participations (74) : 4 077 935,48 € (+ 6,49%)**

- La dotation forfaitaire a été notifiée à 460 740 € soit une augmentation de 8,92 % compte tenu de la population ; pour mémoire, il n'y a plus de prélèvement supplémentaire lié à la contribution au redressement des finances publiques

- La dotation de solidarité rurale a été notifiée à 202 290 € en augmentation de 24,18%.

- Le FCTVA relative aux dépenses de fonctionnement éligibles 2025 (compte 744) est prévu à 37 419,60 €

- La prévision des fonds frontaliers (compte 7488) est estimée raisonnablement à 2 900 000 € compte-tenu des réalisations antérieures et des incertitudes quant à son montant.

- La participation de la CAF au fonctionnement des services d'accueil péri et extrascolaire est imputée au compte 747888 (180 000 €). Il s'agit des prestations de service variables selon l'activité du service et du bonus territoire versé dans le cadre de la convention de territoire globale (CTG). Les crédits prévisionnels sont identiques à ceux de l'an dernier.

- Cette année vient s'ajouter la contribution de l'Etat au service public de la petite enfance à hauteur de 24 000 €

- A ces crédits, vient s'ajouter la participation de CITEO dans le cadre de la lutte contre les déchets diffus et de Alcôme dans le cadre de la lutte contre les mégots dans l'espace public pour 38 160 €.

- La dotation pour les passeports et cartes d'identité est estimée à 20 000 € (compte 7485) compte-tenu du nombre de documents délivrés par an et du rendement du dispositif d'accueil.

- Au compte 74718, autres participations de l'Etat, est prévue la participation de l'Etat au titre du dispositif de la cantine à 1 € (34 528 €).

- Les allocations compensatrices de l'Etat correspondant à la compensation des exonérations d'impôts décidées par l'Etat sont prévues au compte 74833 pour 111 156 € compte-tenu des données fiscales transmises par l'Etat.

- La participation des communes au service de police pluri-communale est prévue au compte 74741 pour 64 233,88 €

- **Autres produits de gestion courante (75) : 367 432, 84 € (+28,58%)**

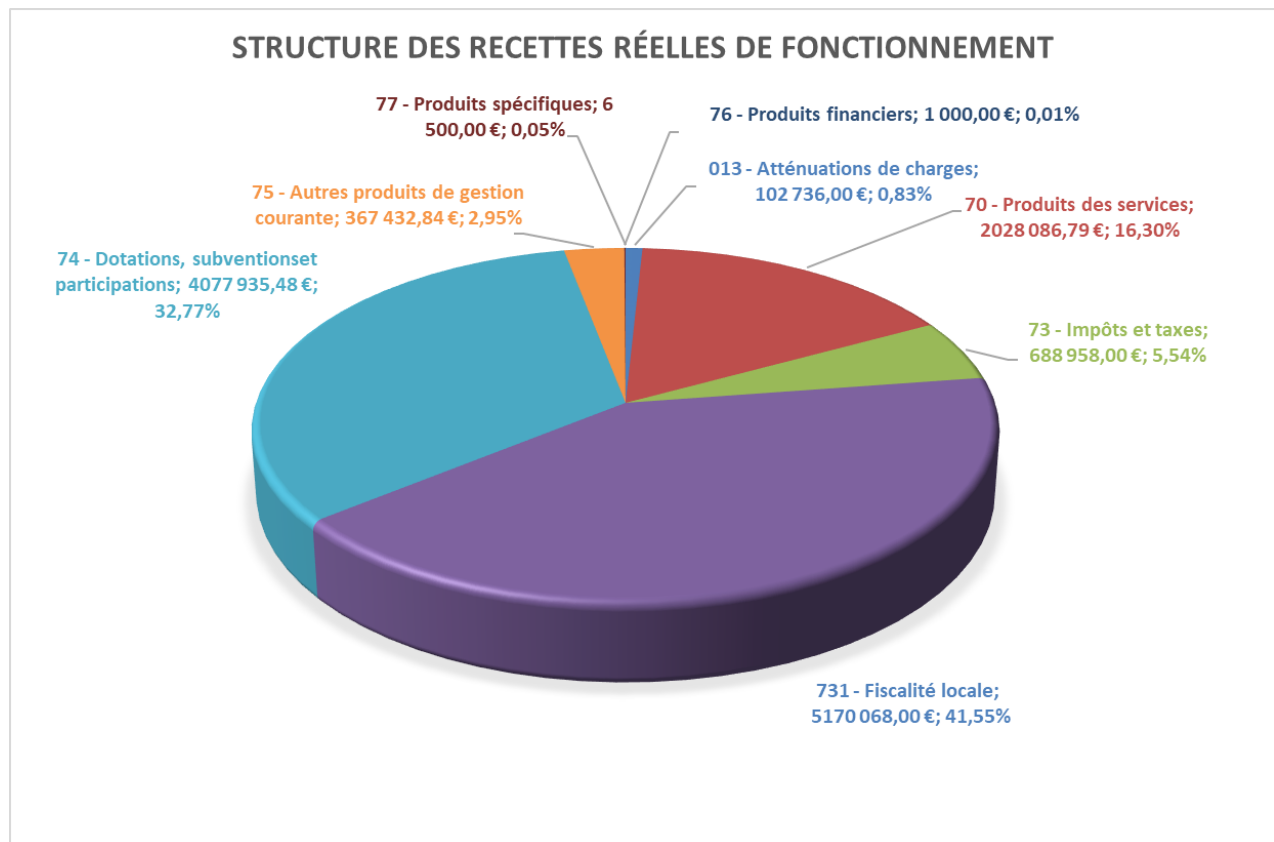
Les recettes attendues des loyers (compte 752 ; 187 456, 84 €) sont en hausse par rapport à l'an dernier, compte tenu de l'imputation comptable sur ce compte du remboursement des charges locatives.

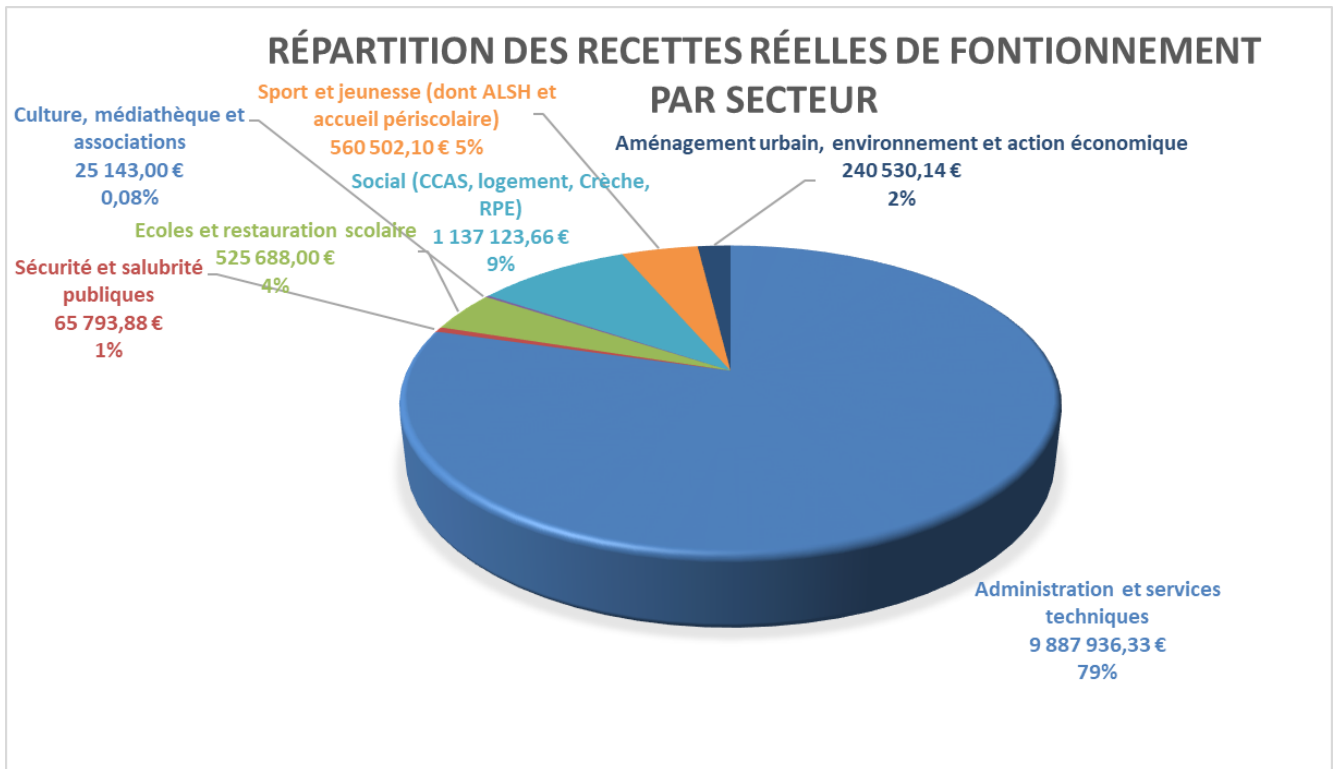
Il est également prévu le remboursement par le budget chaleur du solde des avances consenties par la commune pour un montant de 100 000 €. Pour mémoire, la commune a versé sur le budget « chaleur », en 2015 et 2016, deux avances remboursables d'un montant global de 650 000 €. En 2017, il lui a été remboursé 350 000 € et en 2018, 80 000 €. En 2019, il a pu être remboursé 50 000 € et 70 000 € en 2025. Il reste ainsi à rembourser la somme de 100 000 € par le budget chaleur.

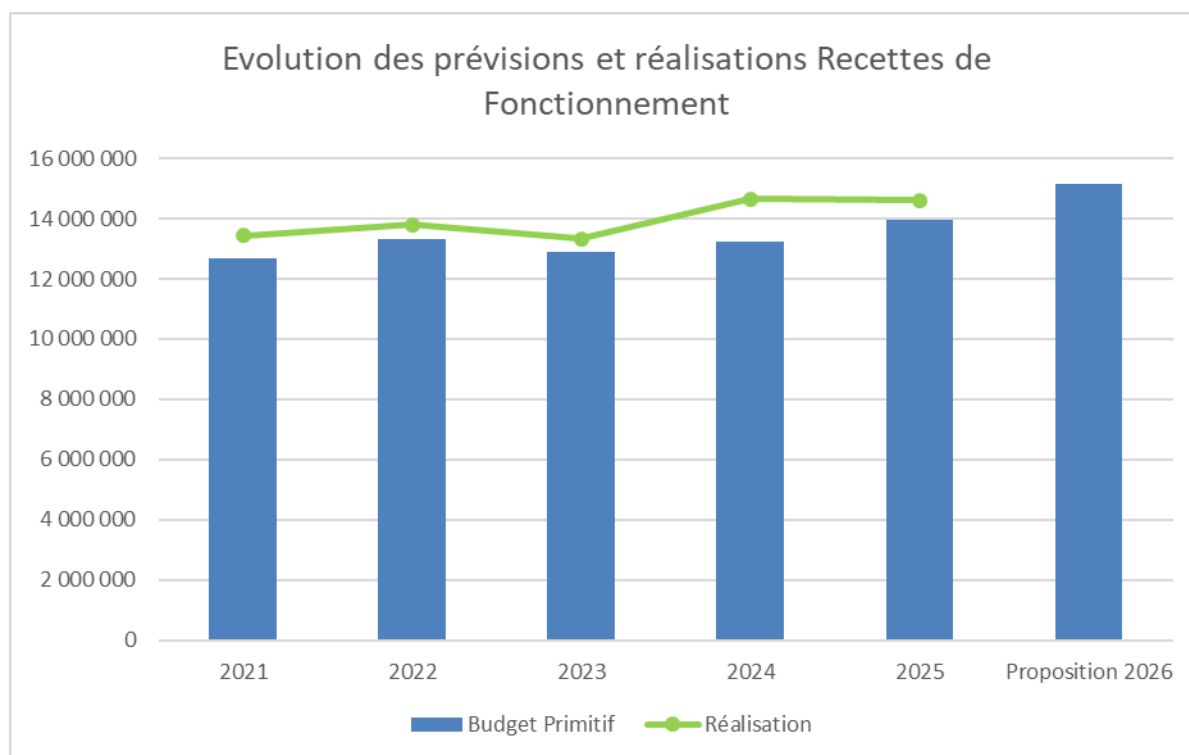
Sur le compte 75888, il est prévu le remboursement par l'assurance du sinistre lié à l'incendie de l'espace du Foron.

- **Produits financiers (76) : 1 000 €** ; il s'agit de dividende versé par la Compagnie du Rhône (CNR).

- **Produits spécifiques (77) : 6 500 €**, sont imputés à ce chapitre les annulations de mandat et les remboursements de sinistres connus au moment de la préparation du budget.

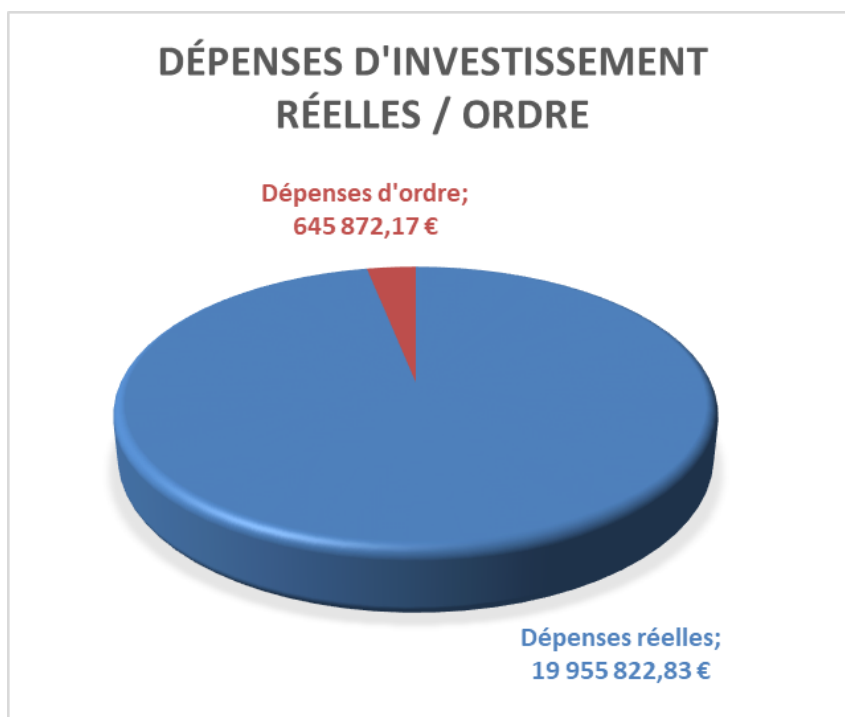




Pour information :**La section d'investissement***Les dépenses*

| DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT par chapitre | BP 2021 | BP 2022 | BP 2023 | BP 2024 | BP 2025 | Proposition BP 2026 |
|--------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| 020 - Dépenses imprévues | - | - | - | - | - | - |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves | - | 5 000 | 27 269 | - | - | 18 000 |
| 13 - Subventions d'investissement | - | - | - | - | 1 850 000 | 1 139 900 |
| 16 - Emprunts et dettes assimilés | 1 108 578 | 5 383 029 | 776 804 | 702 691 | 725 729 | 737 800 |
| 20 - Immobilisations incorporelles | 678 965 | 468 042 | 251 725 | 122 556 | 120 353 | 68 158 |
| 204 - Subventions d'équipement versées | 265 000 | - | 42 140 | - | 9 173 | 437 882 |
| 21 - Immobilisations corporelles | 1 937 198 | 3 373 222 | 3 059 368 | 3 894 577 | 3 340 194 | 4 577 885 |
| 23 - Immobilisations en cours | 5 798 765 | 8 499 081 | 6 264 389 | 8 056 533 | 9 300 437 | 6 835 052 |
| 27 - Autres immobilisations financières | 164 688 | 162 434 | 162 434 | 182 217 | 90 855 | 90 855 |
| 45 - Opérations pour compte de tiers | 4 843 703 | 4 028 000 | 3 953 441 | 9 089 942 | 10 000 000 | 6 050 291 |
| TOTAL DES DEPENSES REELLES (restes à réaliser inclus) | 14 796 897 | 21 918 807 | 14 537 569 | 22 048 517 | 25 436 741 | 19 955 823 |
| TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE | 52 341 | 836 836 | 608 562 | 1 171 493 | 1 159 582 | 645 872 |
| TOTAL | 14 849 238 | 22 755 643 | 15 146 131 | 23 220 010 | 26 596 323 | 20 601 695 |

Nota : les graphiques incluent les RAR.



Les opérations d'ordre

Les dépenses d'ordre d'un montant de 645 872,17 € sont réparties en deux chapitres :

- **Chapitre 040 « opération entre section » 153 404,20 €** : ces dépenses d'ordre s'équilibrent avec les recettes d'ordre de fonctionnement.

Elles comprennent les amortissements des subventions pour 91 993,37 €, 33 378,66 € de valorisation des travaux en régie et 28 032,17 € de neutralisation des amortissements de subvention d'équipement.

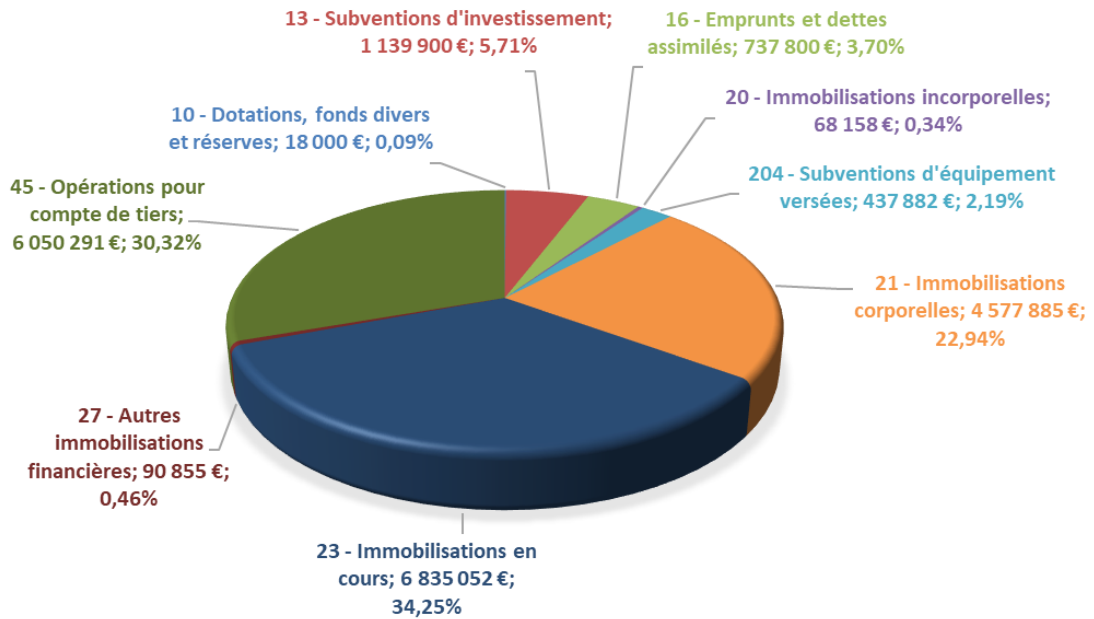
- **Chapitre 041 « opérations patrimoniales » 492 467,97 €** : ces dépenses d'ordre s'équilibrent avec les recettes d'ordre d'investissement.

Il s'agit notamment du remboursement comptable pour 22 279,46 € des avances pour travaux dans le cadre de l'opération du complexe intercommunal sportif et culturel, de la provision pour le litige Montessuit pour 392 077,70 €, du remboursement pour 26 320 € des avances pour les travaux de requalification de la Grande Rue et de l'intégration des frais d'études suivies de réalisations pour l'aménagement site Crêt Pelé pour 51 790, 81 €.

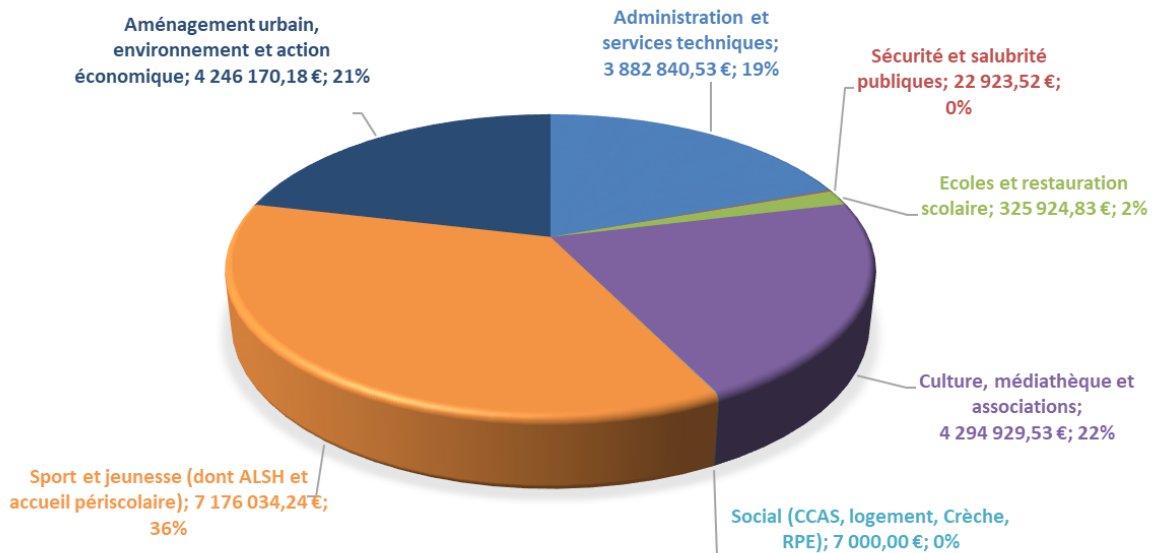
Les dépenses réelles

Compte-tenu des capacités de financement de la commune, les crédits des opérations d'équipement ne sont ouverts qu'en cas de certitude d'obtention de financements, sauf pour les opérations déjà engagées et les demandes de financement en cours d'instruction. Le budget sera modifié en cas de modification des programmes et de notification de subventions.

STRUCTURE DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT



RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT PAR SECTEUR



Les dépenses d'équipement de 11 918 977,04 € se ventilent comme suit :

Les restes à réaliser (424 765,70 €) sont inclus (en rouge dans le tableau). L'opération 320 sert de variable d'équilibre à la section.

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| 95-Administration générale et Bâtiments Administratifs | 96 761,16 |
| Matériel Informatique Services administratifs | 1 906,42 |
| Matériel Informatique Services administratifs | 50 330,82 |
| Climatisation salle du serveur Mairie | 2 700,00 |
| Climatiseur mobile + Film UV et anti chaleur service Finances | 1 650,00 |
| Mobilier et équipement de bureau pour service RH | 1 098,26 |
| Modification PLU | 3 325,66 |
| Révision générale du PLU | 35 000,00 |
| Appareil photo communication + accessoires | 750,00 |
| 96- SERVICES TECHNIQUES | 55 982,64 |
| Mobilier de bureau | 500,00 |
| Porte blindée | 2 540,04 |
| Matériel et outillage techniques (appareil à purger les freins, épareuse, Moto pompe thermique, débroussailleuse avec harnais, sécateurs électriques, aspirateur à coupeaux pour la menuiserie) | 6 442,60 |
| Lave-linge | 500,00 |
| 2 Barnums + passe câbles pour les manifestations | 2 400,00 |
| Aménagement zone de stockage avec bacs de rétention + cuves GNR | 8 600,00 |
| Fourgon de type Renault TRAFFIC | 35 000,00 |
| 961- POLICE PLURICOMMUNALE | 22 923,52 |
| Réaménagement des locaux y compris mobilier (hors travaux en régie) | 15 566,18 |
| Poste informatique | 1 673,00 |
| Equipement (radio, lampes tactiques, DAE pour véhicule, téléphone pour ASVP, fournitures pour PCS) | 5 684,34 |
| 21-BATIMENTS SCOLAIRES | 98 819,13 |
| Pavés LED | 9 160,80 |
| Matériel informatique (ordinateurs et VPI) | 7 000,00 |
| Ecole de Môlan – Joran dont : | 15 794,13 |
| PPMS Joran | 1 786,44 |
| PPMS Môlan | 9 744,90 |
| Arbustes espaces verts | 410,00 |
| Matériel sciences - Set électrique + mallette électrique | 152,79 |
| Brasseur d'air | 500,00 |
| Climatisation local serveur Joran | 1 600,00 |
| Films occultants pour sécurité enfant - Joran | 1 600,00 |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Ecole Rose des Vents dont : | 11 708,00 |
| Rénovation et modification les toilettes module du haut | 4 000,00 |
| Vidéoprojecteur salle des maitres | 700,00 |
| Brasseur d'air | 900,00 |
| Massicot | 265,00 |
| Mobilier (canapé + bibliothèque) | 1 105,00 |
| Manuels pour cycle 2 et 3 | 1 700,00 |
| Equipements pour Périsco RDV (cabane de jardin, 2 tables bancs nino, matériaux pour création jardinière, 2 caisses de rangement extérieur, filet multi sport) | 3 038,00 |
| Groupe scolaire d'Arculinges Ésery dont : | 3 897,99 |
| Esery - Brasseur d'air | 500,00 |
| Esery - Bancs pour classe 3 (GS-CP) | 150,00 |
| Manuels élève CP-CE1 + Livres méthodes pédagogiques | 990,00 |
| Ordinateur et TBI pour les classes 1-2-3 (maternelle) | 1 000,00 |
| Equipements pour Périsco Esery-Arculinge (crêpière, ponceuse, tableau liège, enceinte bluetooth, babyfoot) | 1257,99 |
| Groupe scolaire des Vents Blancs dont : | 51 258,21 |
| PPMS - Système d'alerte intrusion | 14 606,70 |
| Store ou pare-soleil couloir des maternelles du bas | 13 000,00 |
| Réparation stores (4 salles + BCD) | 12 500,00 |
| Réparation ou changement de la porte coupe-feu couloir maternelle | 2 580,00 |
| Remplacement vidéo projecteur classes 16 et 17 | 4 000,00 |
| Brasseur d'air | 900,00 |
| Manuels de français (CP + CM1 + CM2) et de maths (CM1-CM2) | 3 085,00 |
| Equipements pour Périsco Vents Blancs (2 tabourets roulants avec petit dossier, aspirateur à dos sans fil) | 586,51 |
| 300-ACTIVITES CULTURELLES (MJC, MEDIATHEQUE, LUDOTHEQUE) | 19 760,00 |
| MJC dont : | 18 200,00 |
| Reprise de la couverture, salles "parent-aise" + éclairage | 8 200,00 |
| Ecran | 10 000,00 |
| Stade | 1 560,00 |
| Remplacement et pose module GSM ascenseur | 1 560,00 |
| 420-ENFANCE JEUNESSE | 2 400,00 |
| ALSH EDF - Aménagements | 1 200,00 |
| Equipements sportifs et de loisirs | 1 200,00 |
| 142-ACTIVITES SPORTIVES GYMNASSES ET STADES | 3 900,00 |
| Stade de foot - Film anti-chaueur-UV pour la buvette | 3 900,00 |

| | |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| 101-Mairie d'Ésery | 800,00 |
| Changement mobilier (tables et chaises) Salle des Mariages | 800,00 |
| 310-PATRIMOINE | 105 000,00 |
| La Poste (toiture) | 103 000,00 |
| Appartements communaux autres | 2 000,00 |
| 320-Opérations foncières | 2 534 073,92 |
| Terrains | 2 348 073,92 |
| Subvention Logements sociaux Eculaz IRA 3F | 186 000,00 |
| 175-Cœur de Ville | 205 072,40 |
| Acquisitions foncières | 202 400,00 |
| Bornages | 2 672,40 |
| 822-Aménagement de voiries diverses et réseaux | 362 125,07 |
| Panneaux signalisation verticale | 569,02 |
| Panneaux de rue | 8 736,00 |
| Marquage horizontal | 20 000,00 |
| Poteaux incendie | 18 639,43 |
| Chemin des Favules - Réfection voirie | 6 217,10 |
| Parking de la Mairie - Borne électrique | 9 172,86 |
| Chemin de Nanteux - Refection du chemin | 6 375,47 |
| Route de l'Oratoire - Reprise accotements | 29 115,30 |
| Route de Saint Ange - Elargissement de voirie | 3 000,00 |
| Rue des Greffions - Chemin piéton fin des trottoirs vers chez "Conte" | 3 685,42 |
| Route de Méran - Création grille | 5 885,46 |
| Allée du Cimetière - EP | 44 567,64 |
| Allée du Cimetière - Enrobés EP | 9 606,60 |
| Route de l'Eculaz - Eclairage public | 4 112,48 |
| Route de l'Eculaz - Cheminement piéton RD19 | 77 065,36 |
| Point électrique pour le marché - Passage en triphasé | 2 000,00 |
| Bordures caniveaux (une dizaine) | 15 000,00 |
| Tampons EP (x6) | 12 000,00 |
| Route de Bellecombe - Part communale schéma directeur (SD) cyclable 2026 | 50 000,00 |
| Impasse de la Servasse - Part communale SD cyclable 2026 | 2 000,00 |
| Route de Marsinge - Part communale SD cyclable 2026 | 26 000,00 |
| Intersection chemin du Chenal et Rte du Foron | 3 376,93 |
| Création accès parcelles près hôpital route de Bersat | 5 000,00 |
| 823 - AMENAGEMENTS PAYSAGERS ET URBAINS | 329 993,82 |
| Agrandissement du cimetière Esery | 6 144,00 |
| Agrandissement du cimetière Esery | 299 088,00 |
| Support totem Eglise de Reignier (Parking) | 5 000,00 |
| Arbustes espaces verts | 5 761,82 |
| Guirlandes + boules de Noël | 4 000,00 |
| Aménagement parking du stade en gare routière pour futur collège | 10 000,00 |
| 830 - Environnement Divers | 86 481,78 |

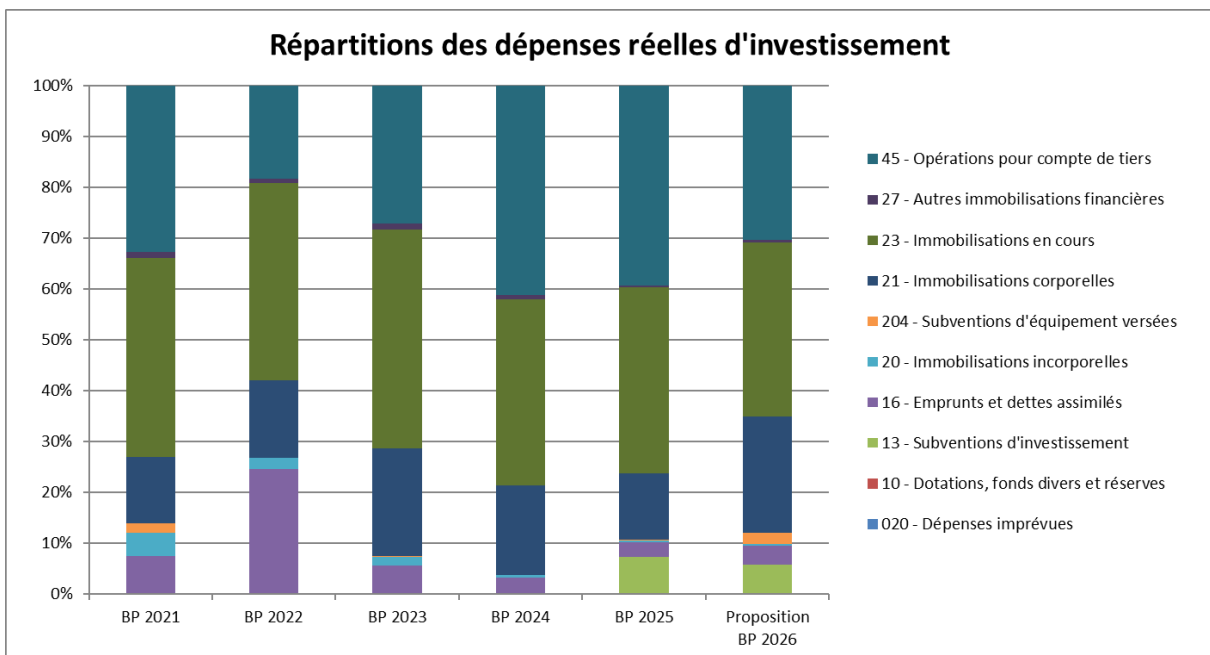
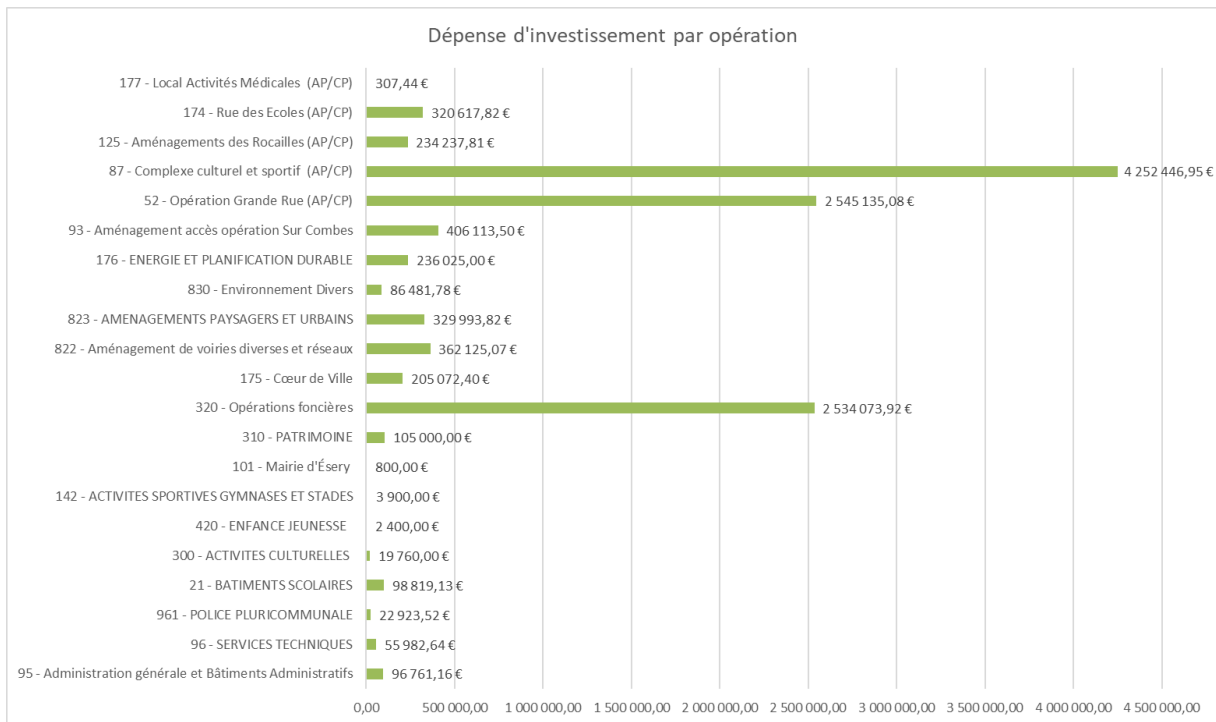
| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Restauration Pont des Favules | 23 375,23 |
| CSE Eculaz | 10 214,14 |
| Mise en place d'un coffret prise place du Cimetière | 1 092,41 |
| Mobilier restauration Prix coup de cœur anti-gaspi : Tables de tri connectées à la pesée + Récupérateurs de pain | 31 800,00 |
| Jardins de R'Gny : Bâche renouée du Japon + plantations + récupérateurs eaux pluviales | 7 000,00 |
| Plantation Vuret ONF | 13 000,00 |
| 176 - ENERGIE ET PLANIFICATION DURABLE | 236 025,00 |
| Compteurs de calories | 600,00 |
| GTB - Supervision (tous les sites) | 26 500,00 |
| GTB - changement de régulation priorité 1 : Mairie + Florin + Môlan + RDV + Stade | 178 925,00 |
| GTB compteurs énergie priorité 1 : Môlan + RDV | 21 000,00 |
| GTB compteurs énergie priorité 3 : Mairie Esery + Ecole Eculaz | 9 000,00 |
| 93 - Aménagement accès opération Sur Combes | 406 113,50 |
| Mission MO rue de la gare/ Sur combes + mission complémentaires | 7 140,00 |
| Foncier à acquérir (hors frais de notaire) | 24 465,50 |
| Aménagement routier PUP ICADE | 374 508,00 |
| 52 - Opération Grande Rue (AP/CP) | 2 545 135,08 |
| Travaux | 2 448 451,18 |
| Equipements (panneau lumineux, arceaux vélo, fresque) | 33 183,60 |
| Acquisitions foncières | 63 500,00 |
| 87 - Complexe culturel et sportif (AP/CP) | 4 252 446,95 |
| Travaux | 3 479 909,72 |
| Equipements scéniques | 662 037,23 |
| Mobilier + aménagement | 110 500,00 |
| 125 - Aménagements des Rocailles (AP/CP) | 234 237,81 |
| Travaux | 234 237,81 |
| 174 - Rue des Ecoles (AP/CP) | 320 617,82 |
| Travaux | 123 408,42 |
| Travaux Syane | 197 209,40 |
| 177 - Local Activités Médicales (AP/CP) | 307,44 |
| Solde du MOE | 307,44 |

Le plan pluriannuel d'investissement prévoit des crédits à hauteur de 11 918 977,04 € pour l'année 2026.

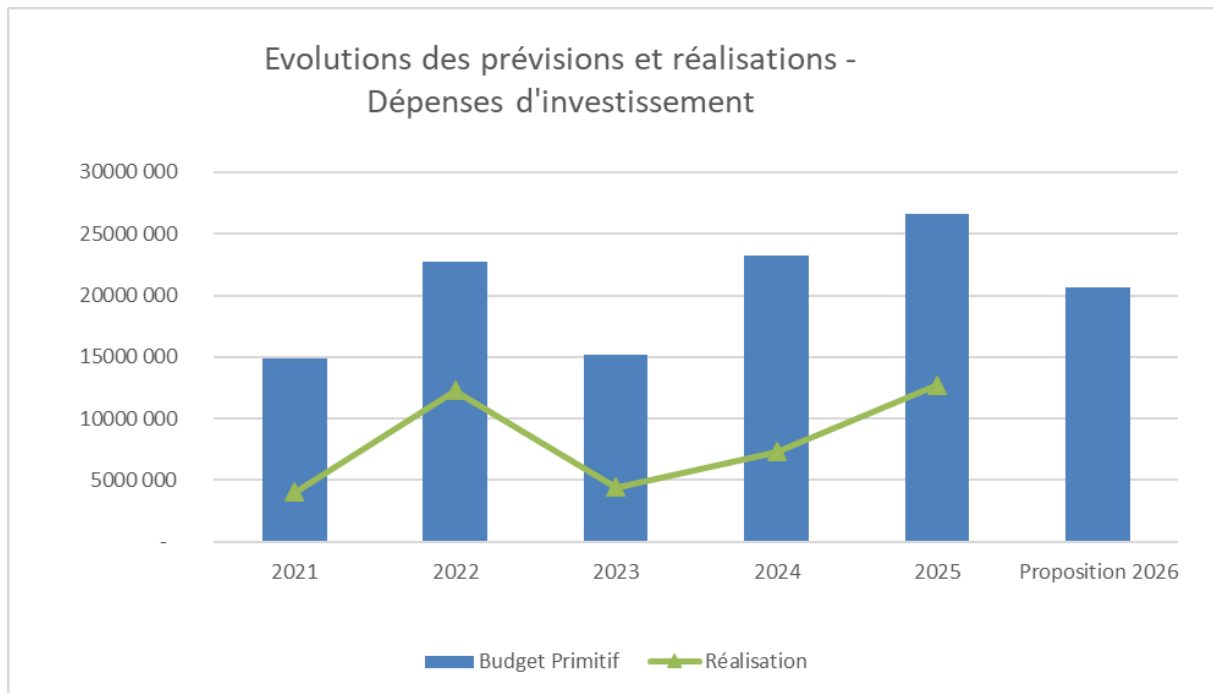
Les autres dépenses réelles d'investissement sont constituées de :

| | |
|----------------------------------------------------------------|--------------|
| Chapitre 13 - Subventions 1 139 899,59€ | |
| Remboursement subvention Région à Arve&Salève | 1 101 750,59 |
| Remboursement trop perçu DSIL Ecole Rose des Vents | 38 149,00 |
| Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées - 737 800 € | |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Remboursement du capital | 732 800 |
| 165- Dépôts et cautionnements reçus | 5 000 |
| Chapitre 27 - Autres immobilisations financières - 90 855,05€ | |
| Portages EPF | 90 855,05 |
| Chapitre 45 - Opérations pour compte de tiers - 6 050 291,15 € | |
| Projet de construction complexe intercommunal sportif et culturel : part Arve&Salève pour le gymnase et la base départementale de tennis | 6 050 291,15 |

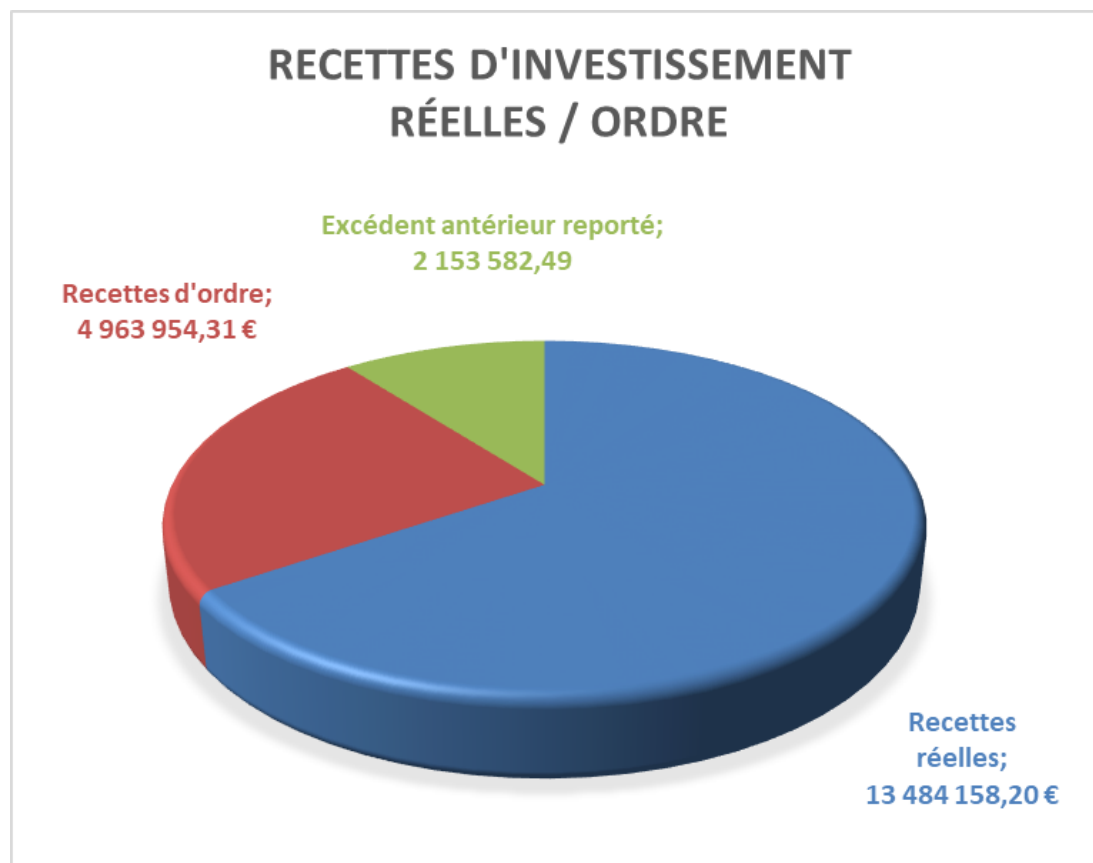


Pour information :



Les recettes

| RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT par chapitre | BP 2021 | BP 2022 | BP 2023 | BP 2024 | BP 2025 | Proposition BP 2026 |
|------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|------------------------|
| 024 - Produits des cessions | 500,00 | | 500,00 | 800 000,00 | 900 000,00 | 999 750,00 |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 410 896,02 | 1 053 766,51 | 673 648,31 | 500 000,00 | 743 839,00 | 823 961,84 |
| 13 - Subventions d'investissement | 2 186 787,83 | 2 085 344,28 | 2 325 123,28 | 5 092 598,76 | 6 513 801,79 | 5 545 155,22 |
| 16 - Emprunts et dettes assimilés | | 7 576 133,72 | | | | |
| 165 - Dépôts et cautionnement reçus | 2 000,00 | 1 500,00 | 2 000,00 | 5 000,00 | 5 000,00 | 5 000,00 |
| 21 - Immobilisations corporelles | | | | | | 0,00 |
| 23- Immobilisations en cours | | | | | | 60 000,00 |
| 27 - Autres immobilisations financières | | | | | 53 946,60 | 0,00 |
| 45 - Opérations pour compte de tiers | 4 843 703,39 | 4 028 000,00 | 3 953 440,54 | 9 089 942,18 | 10 000 000,00 | 6 050 291,15 |
| TOTAL DES RECETTES REELLES (restes à réaliser inclus) | 7 443 887,24 | 14 744 744,51 | 6 954 712,13 | 15 487 540,94 | 18 216 587,39 | 13 484 158,20 |
| RECETTES D'ORDRE | 2 133 547,90 | 2 901 375,94 | 2 956 649,38 | 3 580 647,21 | 3 681 153,55 | 2 969 723,77 |
| EXCEDENT ANTERIEUR | 3 739 367,67 | 3 653 336,37 | 4 648 545,11 | 3 795 728,78 | 3 826 588,49 | 2 153 582,49 |
| VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (021) | 1 532 435,50 | 1 456 186,47 | 586 224,21 | 356 093,02 | 871 993,24 | 1 994 230,54 |
| TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT | 14 849 238,31 | 22 755 643,29 | 15 146 130,83 | 23 220 009,95 | 26 596 322,67 | 20 601 695,00 |

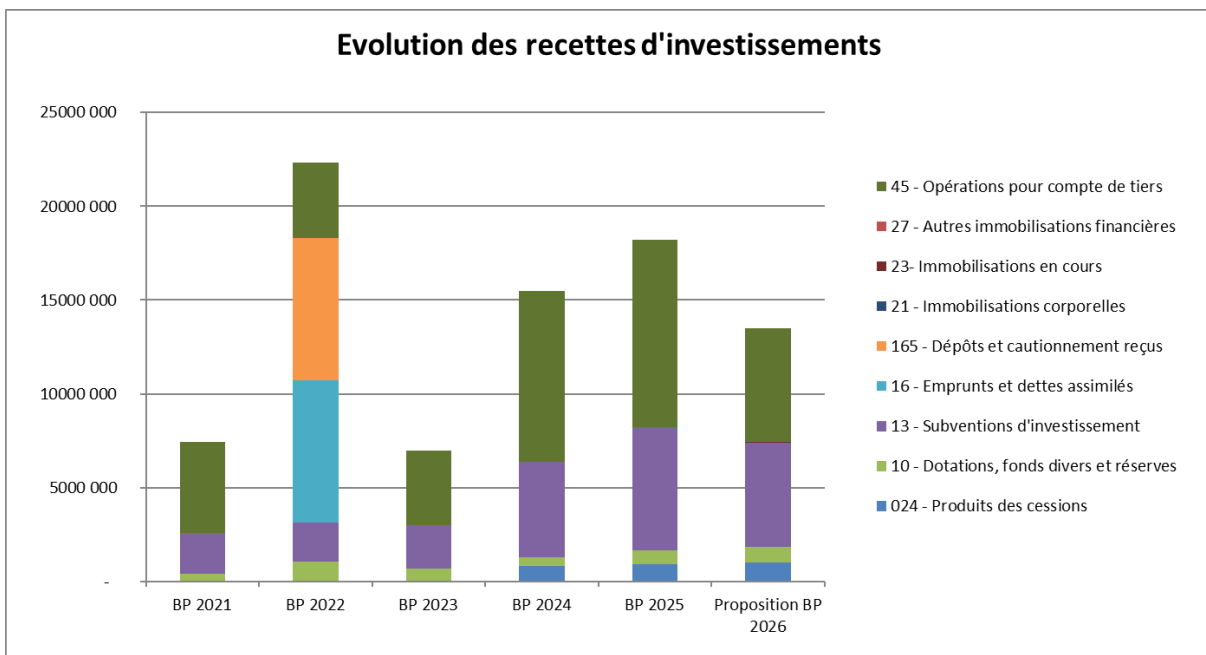
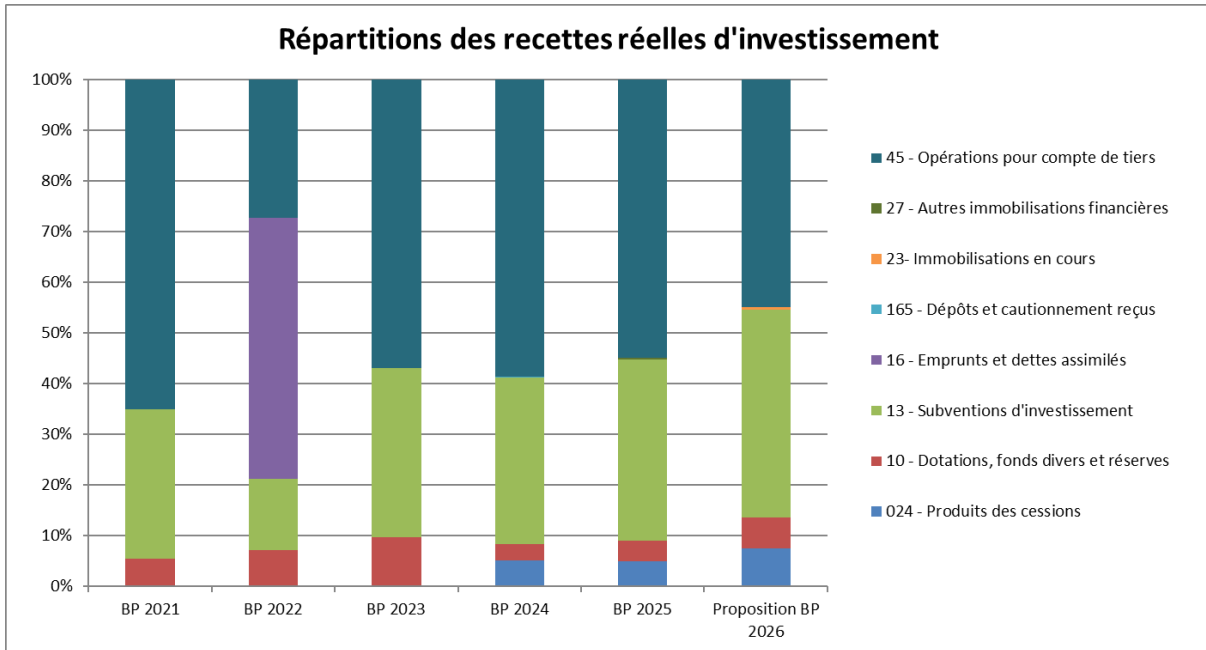


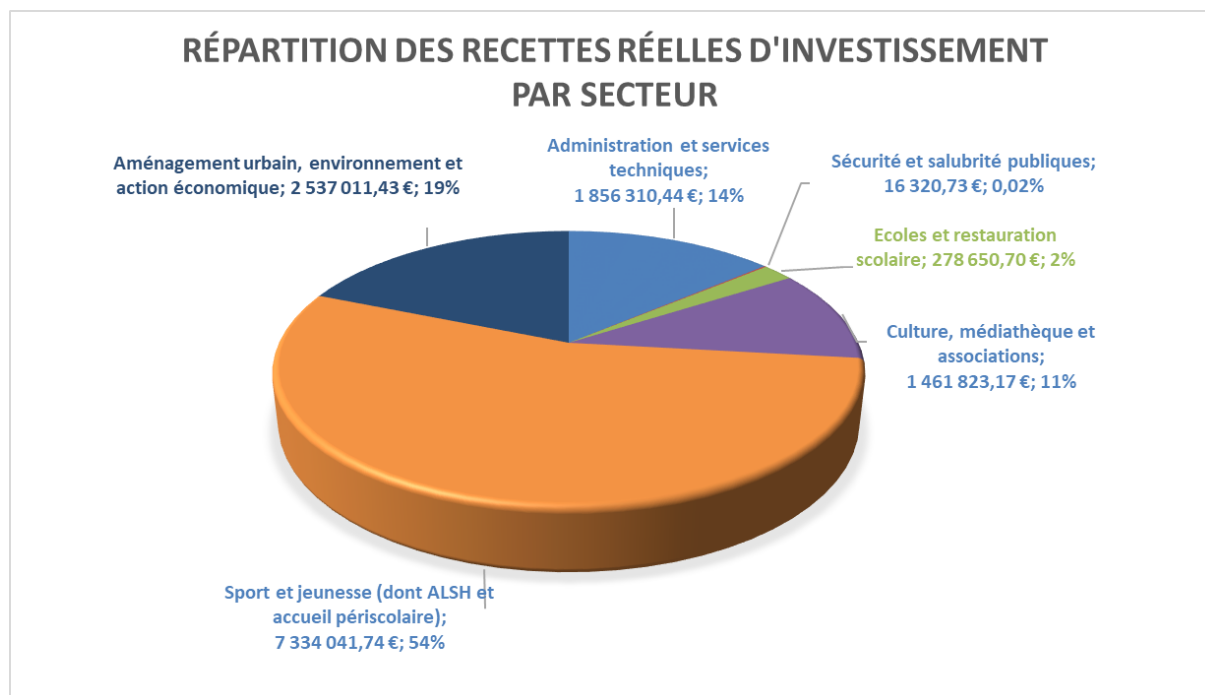
Les recettes réelles d'investissement se ventilent comme suit :

Les restes à réaliser sont inclus (en rouge dans le tableau).

| 10 - Dotations, fonds divers et réserves - 823 961,83 € | | |
|----------------------------------------------------------------|--------------|---------------------------------------------------------------|
| 10222 - F.C.T.V.A. | 773 961,83 | FCTVA dû pour les travaux de 2025 |
| 10226 - Taxe d'aménagement | 50 000,00 | |
| 13 - Subventions d'investissement - 5 545 155,22 € | | |
| 1312 - Régions | 80 000,00 | Dojo du complexe sportif |
| 1312 - Régions | 779 109,71 | Plan de relance pour espace culturel |
| 1312 - Régions | 1 101 750,59 | Part Arve&Salève du Plan de relance |
| 1312 - Régions | 250 000,00 | Maison médicale |
| 1313 - Départements | 711 369,00 | Subvention création espace culturel |
| 131414 - Subventions communes | 13 814,73 | Participation police pluri-communale |
| 1315 - Subvention Groupement GFp | 8 274,60 | Participation Arve&Salève 20% Serveur |
| 1318 - Autres | 13 344,46 | ADEME pour le complexe |
| 1321- Etat | 76 259,40 | Plan vélo pour la rue des Ecoles |
| 1321- Etat | 625 149,00 | Fonds verts Grande Rue |
| 1322 - Régions | 147 111,70 | Ecole de la Rose des Vents |
| 1322 - Régions | 88 500,00 | Aménagement voies cyclables Grande Rue et rue des Ecoles |
| 1322 - Régions | 2 506,00 | Equipement de la Police pluri-communale |
| 1323 - Département | 20 010,00 | Etudes aménagement Crêt pelé |
| 1323 - Département | 88 000,00 | Travaux aménagement Crêt pelé |
| 1323 - Département | 50 000,00 | CDAS 2023 pour école Rose des Vents |
| 1323 - Départements | 397 950,03 | DPC Grande Rue |
| 1323 - Départements | 108 000,00 | CD74 pour rabattement cycles au collège |
| 1323 - Départements | 58 200,00 | FDIS 2024 Piste cyclable et sécurisation des accès aux écoles |
| 1323 - Départements | 340 000,00 | FDIS 2025 Piste cyclable et sécurisation des accès aux écoles |
| 1328 - Autres | 56 040,00 | Agence de l'eau Désimperméabilisation Grande Rue |
| 1328 - Autres | 19 324,00 | Arve pure CTM |
| 1328 - Autres | 20 000,00 | Crédit Agricole - Anti gaspi |
| 1336 - Participations pour voirie et réseaux | 100 000,00 | PUP Sur Combes |
| 1336 - Participations pour voirie et réseaux | 112 139,00 | Avenant n°2 PUP Sur Combes |
| 1346 - DETR | 61 539,00 | DETR Rose des Vents |
| 1346 - DETR | 200 000,00 | DETR rue des Ecoles et du Collège |
| 1346 - DETR | 16 764,00 | DETR Mise en accessibilité PMR des lieux |
| 165 - Dépôts et cautionnements reçus - 5 000 € | | |

| 27- Immobilisations en cours - 60 000 € | | |
|-------------------------------------------------------------------|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles | 60 000,00 | Remboursement de l'avance versée à LIFTEAM par sa garantie financière suite à sa liquidation judiciaire (lot 3C du complexe) |
| 45 - Opérations pour compte de tiers - 6 050 291,15 € | | |
| 458215 - Base départementale de tennis | 6 050 291,15 | Part intercommunale du complexe |





Les recettes d'ordre

Elles sont réparties en trois chapitres :

- Chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement » : 1 994 230,54 €
- Chapitre 040 « opération entre section » 2 477 255,80 € : il s'agit de l'amortissement pour 2 463 658,53 € et de l'étalement de la charge des assurances dommage-ouvrage pour 13 597,27 €. Ces recettes d'ordre s'équilibrent avec les dépenses d'ordre de fonctionnement.
- Chapitre 041 « opérations patrimoniales » 492 467, 97 € : ces recettes d'ordre s'équilibrent avec les dépenses d'ordre d'investissement. Elles sont constituées du remboursement comptable pour 22 279,46 € des avances pour travaux dans le cadre de l'opération du complexe intercommunal sportif et culturel et pour 26 320 € des avances pour travaux dans le cadre des travaux de requalification de la grande rue. Elles comprennent également la provision de 392 077,70 € de provision pour le litige avec l'entreprise Montessuit, titulaire du lot 2 des travaux de construction du complexe intercommunal, et l'intégration comptable des études liées au site du Crêt Pelé pour 51 790, 81 €.

Pour information :

